

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Oigny-en-Valois

Commune de Oigny-en-Valois

Mairie de Oigny-en-Valois
6 rue Principale - 02600 Oigny-en-Valois
oignyenvalois@wanadoo.fr

Arrêt du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 12 octobre 2015



Urbanistes :

Mandataire :

ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 Bis Place de la République - 60800 CREPY EN VALOIS
Téléphone : 03-44-94-72-16 Fax : 03-44-39-04-61

Personnes associées au titre :

Des Experts

M. Tombal, professeur agrégé
M. Tardieu, historien

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), A. Pitel (Urb).

De l'Economie

Office National des Forêts
Office de tourisme intercommunal
de la Communauté de Communes
de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz

Participation financière

DRAC

Direction Régionale des Affaires Culturelles
5 rue Henri-Daussy
CS 44407 - 80044 Amiens Cedex 1
drac.picardie@culture.gouv.fr

PREAMBULE	4
1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE	5
Localisation et statut	6
Relief et géologie	8
2. OIGNY-EN-VALOIS : HISTOIRE, MORPHOLOGIE ET ORGANISATION DU VILLAGE	9
Historique : les grands évènements marquants du territoire communal	10
Morphologie de l'espace urbain	14
3. LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL	19
L'architecture locale : caractéristique de l'habitat	20
Un patrimoine architecturale remarquable	27
Un potentiel touristique à conforter	36
4. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER	37
Le grand paysage	38
Les principales caractéristiques paysagères au regard de la trame verte et bleue	40
Le rôle de la forêt sur le territoire communal, comme ressource économique	44
Les haies	45
Diagnostic faune et flore	46
5. SYNTHÈSE DES ENJEUX	53

Préambule

Conformément à la circulaire du 02 mars 2012 relative aux AVAP, le présent document est «un rapport de présentation des objectifs de l'aire» (art. L.642-2 du Code du Patrimoine), fondés sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental qui lui est annexé.

L'objectif de ce diagnostic (Partie I) est de faire une synthèse du travail effectué jusqu'alors afin de donner une photographie des principaux traits de la commune. Ces traits concernent les paysages, l'environnement et les sensibilités écologiques, les tissus urbanisés, les caractéristiques architecturales propres au village et les espaces publics.

A partir de ce constat, des «lignes de forces» pour la préservation et la valorisation de la commune ont été établies par la synthèse des enjeux.

A partir de cette analyse et tout en intégrant les données de la ZPPAUP, le territoire a été divisé en trois catégories d'aires afin d'établir des objectifs les plus en adéquation avec le milieu. Il s'agit de l'aire paysagère, de l'aire renforcée et de l'aire ordinaire. Ils consistent notamment à :

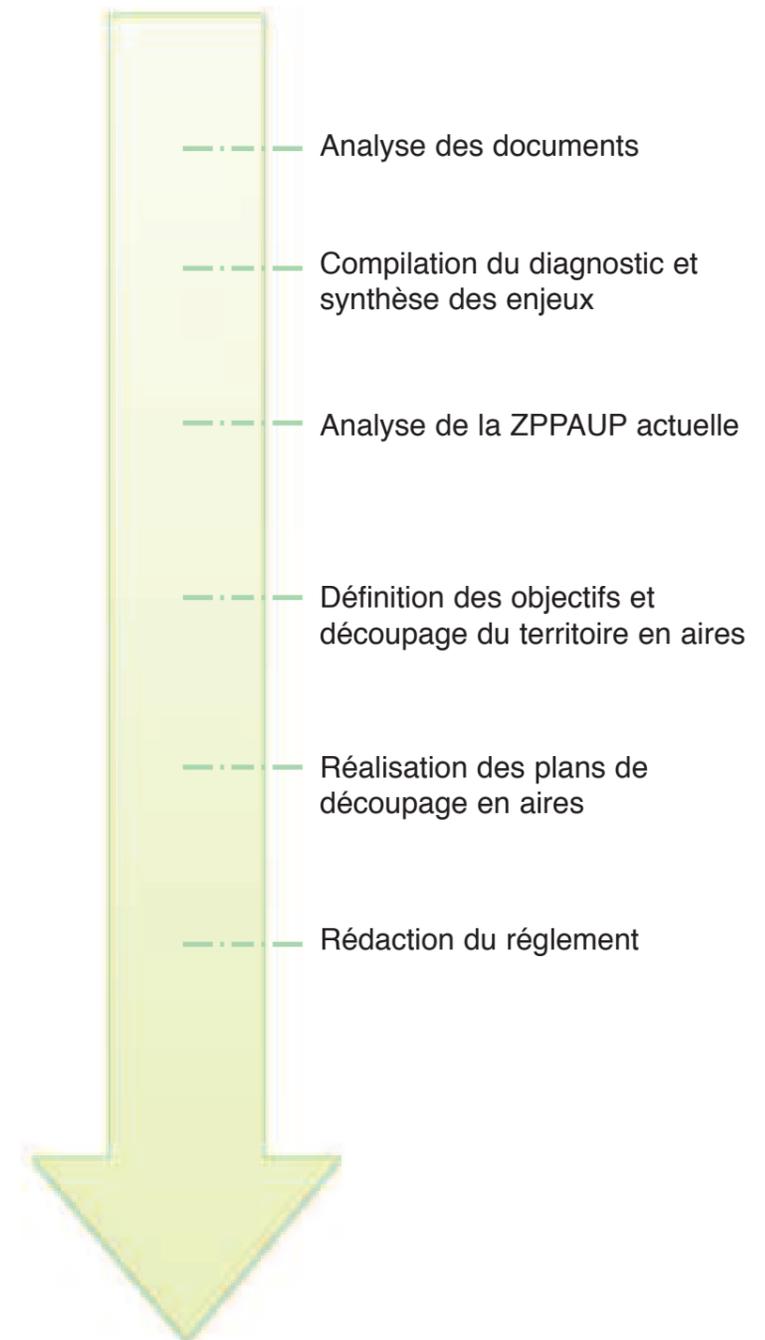
- Préserver les caractéristiques paysagères et environnementales qui font la singularité du village, notamment la lisière forestière, le fond de vallée et les clairières agricoles,
- Préserver et valoriser le bâti vernaculaire principalement situé au centre du village,
- Favoriser une transition douce entre le vieux village et les extensions plus récentes, notamment en préservant le réseau de haies,
- Maintenir une cohérence urbaine et architecturale en cadrant la conception architecturale des nouvelles constructions,
- Valoriser les espaces publics de la commune comme trait d'union entre les divers espaces urbanisés du village,
- Valoriser les édifices remarquables sur le village, témoignant d'un passé historique riche, et identifiés comme potentiel touristique,
- Veiller à la préservation et valorisation des cônes de vues sur le grand paysage mais également à l'intérieur de l'espace urbain.

Le document diagnostic a été établi sur la base de la ZPPAUP, des projets en cours, des observations directes sur le terrain et des travaux réalisés jusqu'alors avec la commission de l'AVAP.

Il peut comporter des questionnements, des opinions contradictoires, des suggestions. Il ne constitue en aucune sorte un état des lieux figé et catégorique, mais plutôt une analyse croisée de données existantes, relevées pour leur intérêt au regard des usages actuels, des ambitions, des enjeux et des potentialités de Oigny-en-Valois.

Ce document constitue une mémoire de la décision, de son contexte, des priorités retenues et des arbitrages effectués, qui fonde les objectifs retenus pour l'AVAP.

Etapes de réalisation de l'AVAP (phase des études) :

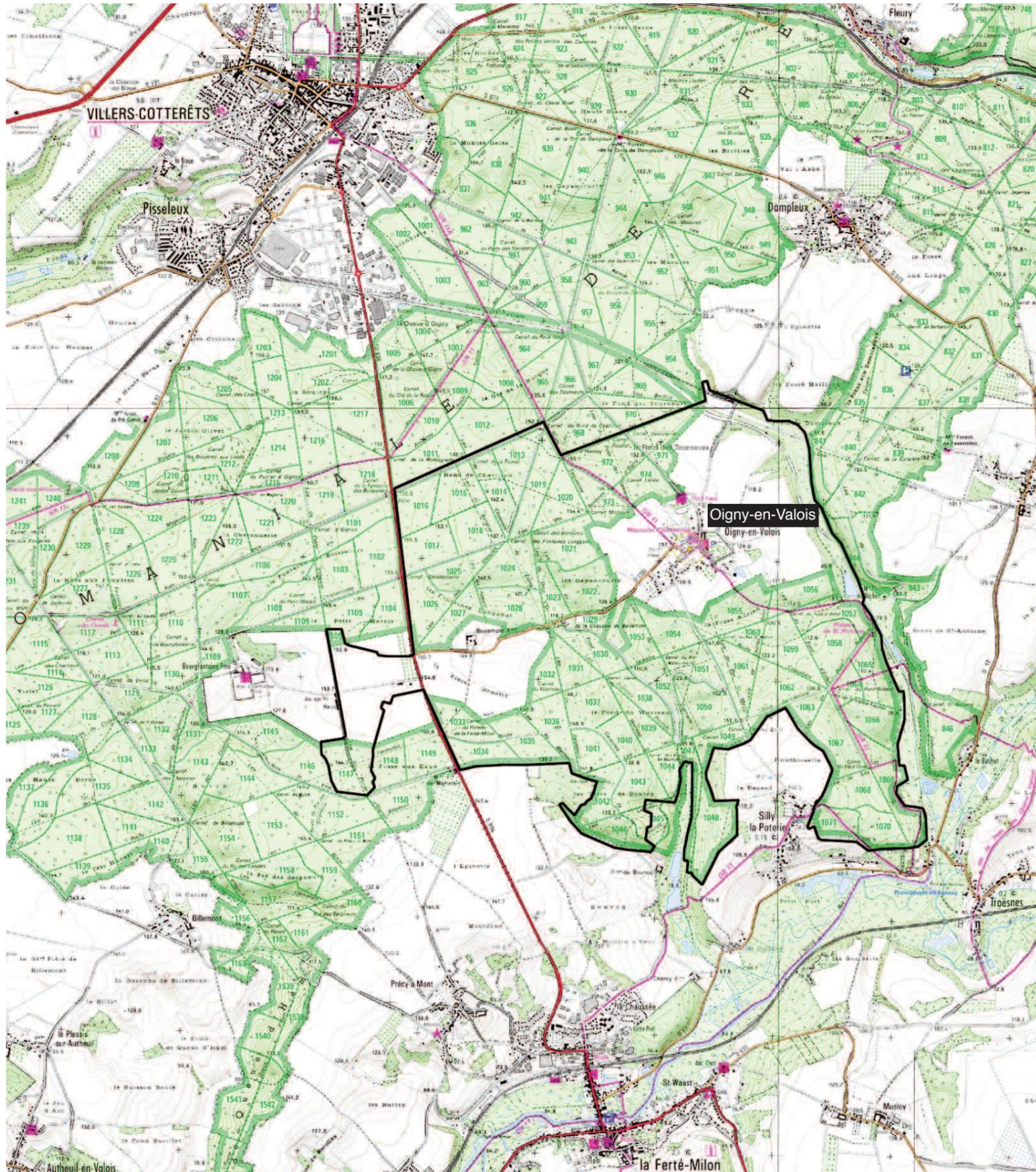




1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

1- Contexte géographique

Localisation :



Source : géoportail

Commune de Oigny-en-valois

SITUATION :

La commune de Oigny-en-Valois est située dans la partie sud du département de l'Aisne, dans le canton de Villers-Cotterêts au sud de la forêt domaniale de Retz, presque à sa lisière.

Le territoire communal s'étend sur 1 188 ha, dont 845 ha de forêts en très grande partie domaniale, soit près de 70% du territoire. Il se compose d'un bourg et de trois écarts : la ferme de Baisemont, la ferme des Pommiers et le fond de Baubris. La commune compte en 2010, 142 habitants, selon l'INSEE, soit une densité de 12 habitants au km².

Oigny-en-Valois est entourée par les communes de Villers-Cotterêts, Dampleux, Faverolles, Silly-la-Poterie, et la Ferté-Milon.

La commune est desservie par la RD936, sur sa frange ouest, qui la positionne à 6 km de Villers-Cotterêts, à 8 km de La Ferté-Milon et à 20 km de Crépy-en-Valois. Le bourg est accessible depuis la RD973, reliant Villers-Cotterêts à Dampleux, et la RD1380 reliant la RD973 au village.

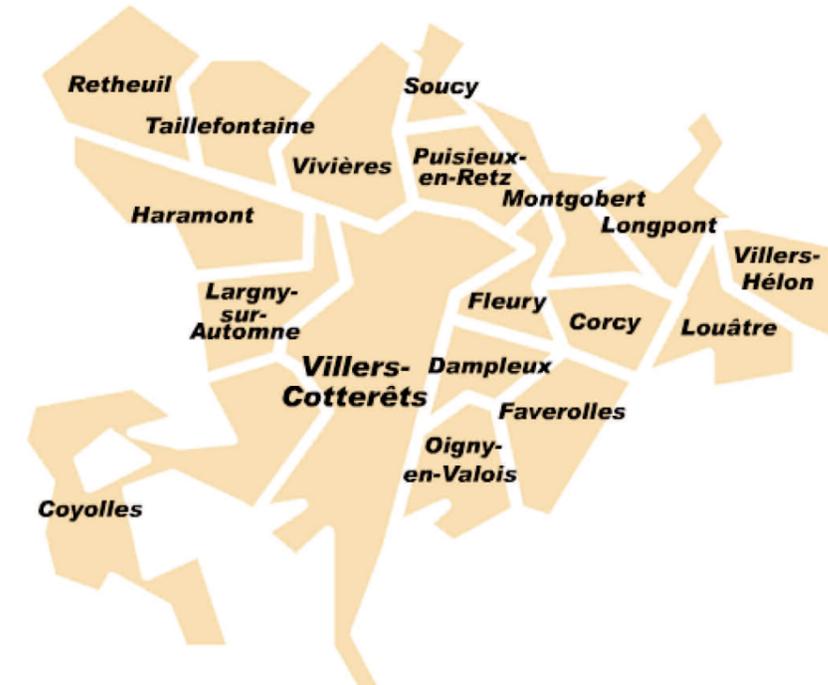
Le village est traversé par un chemin de grande randonnée (GR11 reliant Senlis à Signy-Signets).

La commune fait partie de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz, créée le 21 décembre 1999, et qui regroupe 18 communes et 15 699 habitants en 2013. Cette structure possède aujourd'hui 11 compétences, dont l'aménagement du territoire, le développement économique, la protection et mise en valeur de l'environnement, le logement, les transports, le développement culturel et sportif, l'action sociale et le tourisme.

L'intercommunalité vient récemment de réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale définissant les grandes politiques d'aménagement du territoire sur les dix prochaines années.

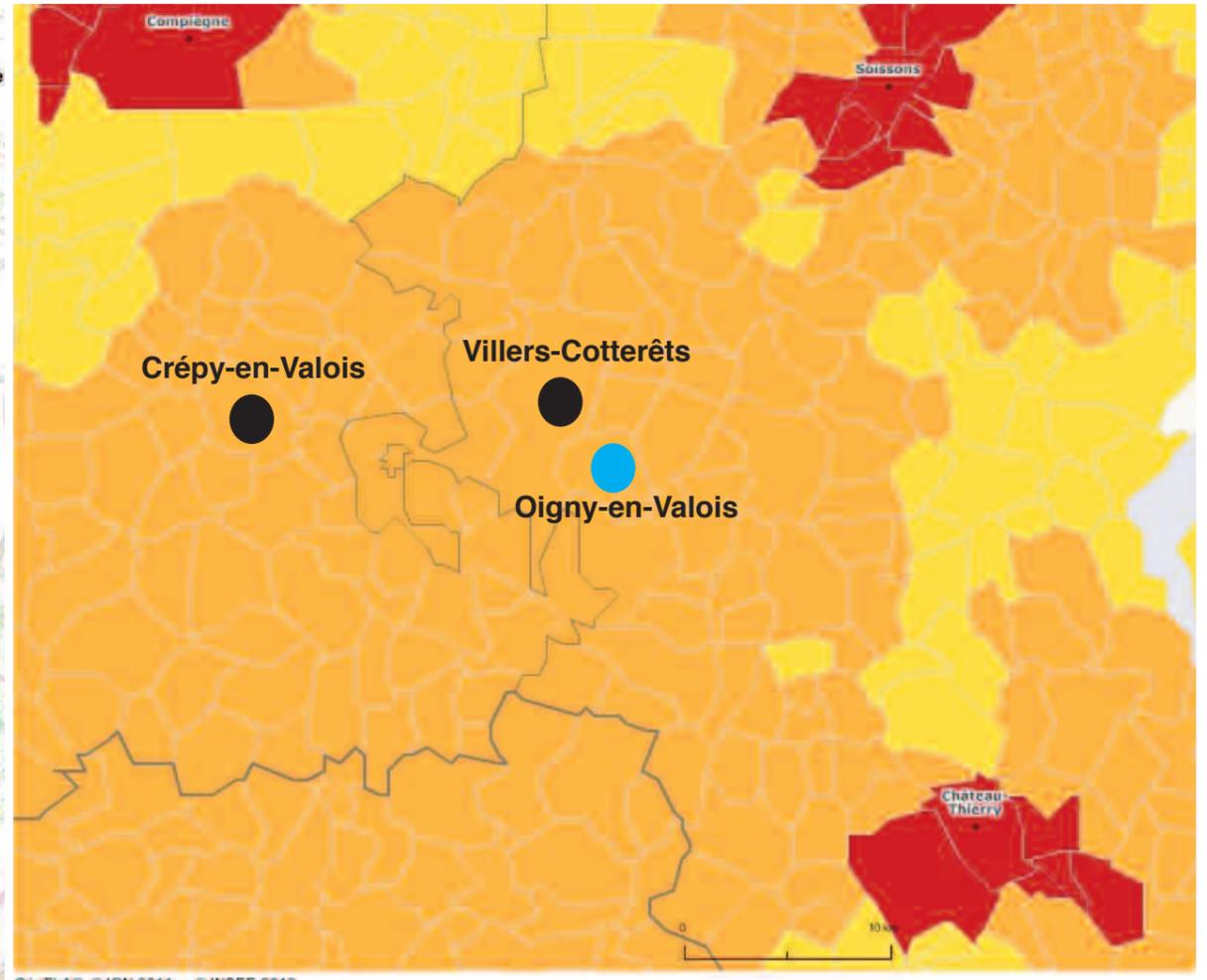
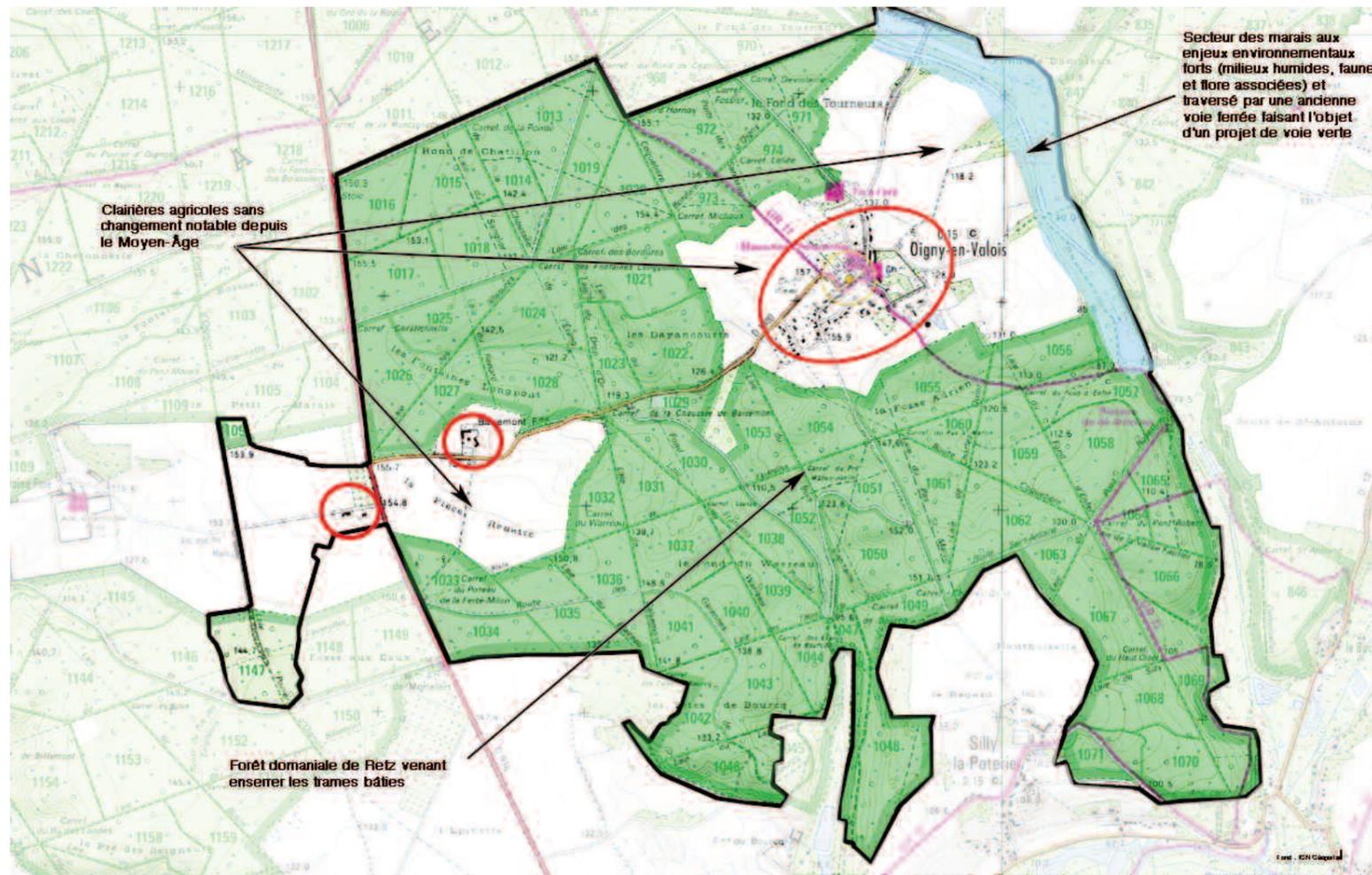
La commune de Oigny-en-Valois est également couverte par un Plan d'Occupation des Sols qui pourrait évoluer vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le territoire de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz :



Localisation

1- Contexte géographique



Carte des territoires vécus en 2010 :

STATUT DE LA COMMUNE

Suivant la carte des territoires vécus de l'INSEE ci-contre, Oigny-en-Valois est une commune faisant partie de la couronne d'un grand pôle.

La commune est polarisée à la fois par les pôles locaux de Villers-Cotterêts et de Crépy-en-Valois, et le pôle régional de Soissons via la RN2, mais aussi dans une moindre mesure par celui de la région parisienne.

Dès lors au moins 40% de la population résidente ayant un emploi, travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Villers-Cotterêts, identifié comme chef lieu de canton, est considéré comme le pôle d'attraction principal, qui dispose d'une offre de services, commerces, activités et équipements étoffée. Celui-ci permet notamment aux habitants de Oigny d'avoir accès à une gamme de services et commerces conséquentes, d'autant plus nécessaire puisqu'à ce jour plus aucun commerce, ni service de proximité ne se trouvent sur le territoire communal.

Villers-Cotterêts est notamment desservie par la ligne TER Laon-Paris, qui place la ville à 45 min de Paris. Les administrés de Oigny-en-Valois sont ainsi facilement connectés à la métropole parisienne.

Le cadre de vie, offert à Oigny est donc très attractif, notamment pour les ménages en quête de ruralité. La quiétude offerte par le village, inséré au coeur des bois, et facilement connecté aux grands pôles locaux et régionaux pose question notamment par rapport à la pression urbaine exercée sur le territoire, d'un côté, et de l'autre le souhait de préserver le cachet du village dans toutes ses composantes (architecturales, urbaines et paysagères).

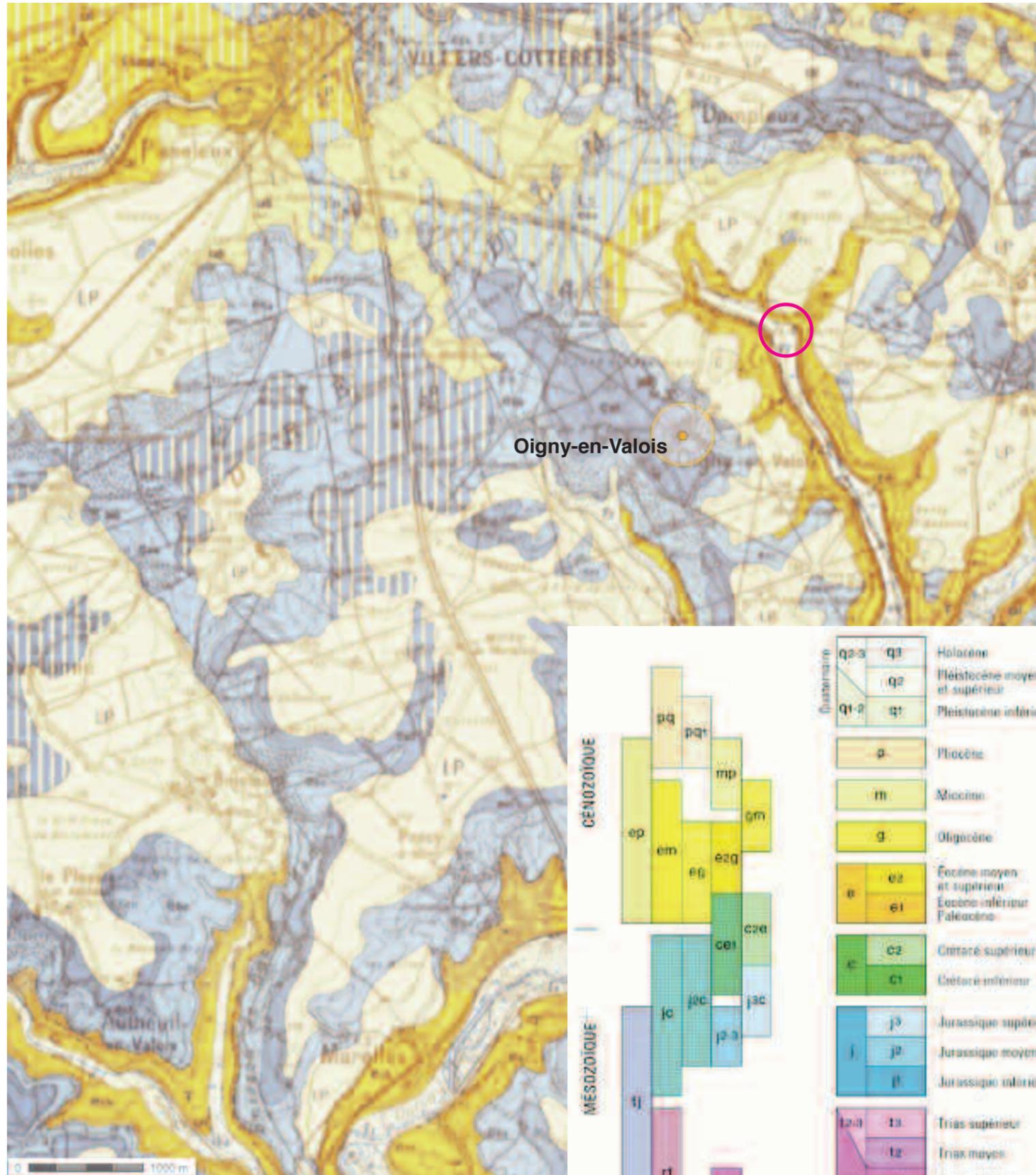
Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010

- 111 - Grand pôle
- 112 - Couronne d'un grand pôle
- 120 - Multipolarisé des grandes aires urbaines
- 211 - Moyen pôle
- 212 - Couronne d'un moyen pôle
- 221 - Petit pôle
- 222 - Couronne d'un petit pôle
- 300 - Autre multipolarisé
- 400 - Commune isolée hors influence des pôles

source : Insee - Zonage en aires urbaines 2010

1- Contexte géographique

Géologie :



Source : géoportail

RELIEF :

Le territoire communal est irrégulier dans son relief qui se décompose selon trois entités : la forêt, la clairière et la vallée.

Les clairières présentent de faibles reliefs produits par de légères ondulations creusées à l'approche de la vallée.

L'altimétrie de la clairière du côté de Baisemont varie entre 155 m au niveau de la ferme des Pommiers et 150 m au niveau du carrefour du Poteau de la Ferté-Milon. La ferme de Baisemont est quant à elle située à 144 m NGF.

L'altimétrie de la clairière qui entoure le village varie entre 150 m à la lisière de la forêt (au nord), 126 m depuis la RD1380, 118 m sur la partie est, et 85 m à l'approche de la vallée.

Cette variation altimétrique est à prendre en compte dans l'aménagement du territoire, notamment pour les sensibilités paysagères. En effet, certains points de vue depuis les clairières offrent de belles perspectives vers le village ou encore le grand paysage, qui nécessitent d'être valorisées.

La partie centrale du village se situe sur le point haut du territoire à 157 m NGF, le point bas de la trame urbaine se trouve dans le parc du château à 128 m NGF.

La vallée est caractérisée par un couloir encaissé et étroit, marquée par l'espace de marais. L'altimétrie varie entre 100 m pour la partie nord à 80 m pour celle au sud. Cet espace au creux duquel se trouve le ru de Oigny constitue le point bas du territoire. Le massif forestier de Retz, qui entoure les parties urbanisées du territoire, présente un relief dont l'altimétrie varie entre 95 m pour la partie sud et 154 m pour celle au nord.

GÉOLOGIE :

La carte Communale établie en 1980, décrivait la géologie de la commune. Le texte était ainsi rédigé :

" C'est un village "essart" de la forêt de Retz sur un interfluve délimité par deux rus rejoignant respectivement la Savière et l'Ourcq».

Le jeu de l'érosion a ménagé ce promontoire de profil transversal convexe concave dissymétrique dont le sommet est couronné par des marnes calcaires de Saint Ouen qui surmontent les sables de Beauchamps, visibles dans la carrière à ciel ouvert près du cimetière. Ces sables ont donné des grès en particulier à l'Ouest.

A l'Est les profils de raccordement, entre les sables de Beauchamps et le calcaire Lutétien, sont recouverts par des loess dont l'épaisseur dépasse un mètre.

Ces épandages se retrouvent au Sud-Ouest à la Pièce Rénette et au Fond du Warreau. Le calcaire lutétien apparaît sur les versants des vallons.

La carte géologique montre donc une nette dominance des sols fertiles à Oigny (limons de plateaux), aussi bien en plaine qu'en forêt.

Sur la frange nord-est du territoire, on peut apercevoir des affleurements géologiques ainsi qu'une coupe pédagogique du calcaire lutétien.

Il s'agit d'un site d'intérêt géologique et botanique, mis en évidence lors de l'aménagement de l'ancienne voie ferrée (située à 300 m à l'est du Pont sur la D1380).

Ce site montre une «structure géologique horizontale» du sous-sol de la région parisienne (couches plates empilées qui «affleurent» en fonction des entailles faites par l'érosion). Ici le calcaire d'âge «lutétien» (-60 millions d'années), d'origine marine qui donne un cachet exceptionnel au bâti régional.

Sur ce site, on observe «l'effet de ravin» sur la végétation avec deux plantes spéciales au milieu du ravin (encaissé, fortes pentes, ombragé) : deux fougères, la scolopendre ou langue de cerf, et le polystic à aiguillons (feuille découpée).

 Affleurements géologiques et coupe pédagogique du calcaire lutétien



2. OIGNY-EN-VALOIS : HISTOIRE, MORPHOLOGIE ET ORGANISATION DU VILLAGE

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation



Oigny-en-Valois sur la carte de Cassini.

Oigny-en-Valois

EVOLUTION DU NOM DEPUIS LE 12EME SIECLE

Il est possible que la nomination de la commune soit antérieure à 1160, mais aucun élément ne permettant de l'affirmer, l'évolution du nom rapporté ci-dessous démarre donc en 1161. Voici les différents noms attribués à la commune depuis le 12ème siècle :

- Ousniacium en 1161 pour l'Abbaye de Saint Jean des Vignes
- Ogniacium ou Ungniacium en 1169 pour l'Abbaye de Valsery
- Baisement en 1157 pour l'Abbaye de Lieu-Restauré
- Oigny sur la carte de Cassini
- Oigny-en-Valois par décret du 23 Novembre 1923 signé Alexandre Millerand, Président de la République et Maurice Maunoury Ministre de l'Intérieur.

LA SEIGNEURIE D'OIGNY AU MOYEN-ÂGE

La Seigneurie d'Oigny est attestée depuis 1169. Son seigneur, Pierre d'Oigny, avait placé plusieurs de ses filles dans le monastère féminin de l'ordre de prémontré de Javage et les avaient dotées.

Sur cette seigneurie, deux abbayes exercèrent leur autorité : les prémontrés de Lieu-Restauré puis les Chartreux de Bourgfontaine.

Au cours de cette période, le village, à vocation sylvicole, s'est développé autour de son château et de son église du 12ème siècle puis de deux fermes : celle du château et celle de Baisement.

L'actuel manoir remanié, situé légèrement en contrebas de la place du village, a été construit sur le site d'un château féodal du XIIIème siècle, détruit par les Jacques en 1358.

LE VILLAGE EN 1884 :

La Seigneurie, alias le village, faisait partie du bailliage de Villers-Cotterêts et de la généralité de Soissons, élection de Crespy (C r é p y - e n - V a l o i s) .

La paroisse fut autrefois une dépendance de celle de Faverolles et fait partie du diocèse de Soissons : son église du 13ème siècle est sous le vocable de Saint Martin.

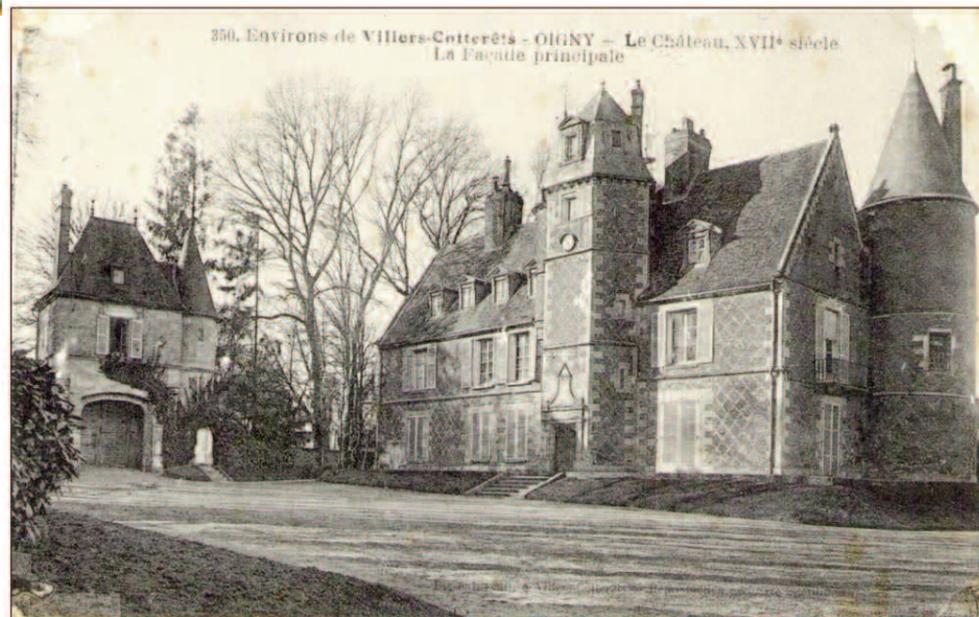
Le territoire de la commune se composait en 1884 de :

- 272 ha de terres labourables
- 25 ha de vergers
- 8 ha de jardins
- 837 ha de bois dont 829 ha à la forêt Domaniale de Retz

Outre le village, l'on trouvait:

- La ferme de Baisement donnée en 1157 par Pierre Seigneur d'Oigny à l'Abbaye de Lieu-Restauré puis cédée à l'Abbaye de Bourgfontaine en 1394 moyennant une redevance de 12 muids de blé.
- La Briquetterie: 2 maisons, 12 habitants
- Les Fonds de Oigny: 2 maisons, 10 habitants
- 12 hectares de marais avec les étangs du Vivret et de la Vallée Fautier

Les habitants, toujours en 1884, étaient en général des ouvriers travaillant en forêt à l'abattage et au façonnage du bois et dans les scieries de Villers-Cotterêts où ils gagnaient environ 5 Frs par jour. Les autres travaillaient dans les fermes et dans les carrières, deux de pierres tendres et plusieurs dont on tirait le grès. Leurs divertissements: le jeu de cartes et le tir à l'arc.



Château de Oigny en Valois - façade principale au début du siècle.

Commune de Oigny-en-valois



Abbaye de Lieu-Restauré.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation



1

UN GENERAL-COMTE BIENFAITEUR

Dans l'histoire de la commune, un personnage illustre pour son action militaire et sa bienfaisance a imprimé sa trace sur le territoire : le Général Comte Henri François Marie Charpentier.

Né à Soissons en 1769, il acheta la Seigneurie d'Oigny en 1802. Se distinguant à la bataille de Wagram, l'empereur Napoléon Bonaparte le fit comte. Plus tard, chef d'état-major, il se fit à nouveau remarquer lors de la campagne de Russie, sous les ordres du prince Eugène : Napoléon 1er le fit alors gouverneur des provinces conquises.

En 1814, il rallia Louis XVIII qui, remarquant ses hautes qualités, le fit Grand Officier de la Légion d'honneur. Mais lors des Cent Jours, Charpentier courut se ranger sous l'étendard impérial, ce qui déplut fortement à Louis XVIII, qui le raya de l'état-major avant de le réintégrer peu de temps après. Le comte-général Charpentier se retira alors dans son château d'Oigny, sur ses terres jusqu'à son extinction en 1831. Il se fit le bienfaiteur du village comme le relatent les Epitaphes du Mausolée situé au Nord de l'Eglise. Son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de Paris.

UN CHEMIN DE FER A L'INITIATIVE DU FILS CHARPENTIER

La descendance du Général-Comte imprima, elle aussi, son empreinte sur le territoire. Témoin de l'esprit d'entreprise des hommes du 19ème siècle, Charles Esprit, fils du Comte-Général, installa un des premiers trains en France pour améliorer le transport des produits de la forêt de Retz et des carrières voisines vers le canal de l'Ourcq au lieu dit « le Port aux Perches ». Mise en service en 1839 sur un emplacement mal choisi, ce curieux chemin de fer sans locomotive fut remplacé en 1885 par une nouvelle ligne tracée un peu plus loin. Reliant Villers-Cotterêts aux Port-aux-Perches près de Silly la Poterie (Ligne Amiens-Dijon à une échelle plus large) et en l'absence de gare sur la commune, le train ne fit que la traverser.

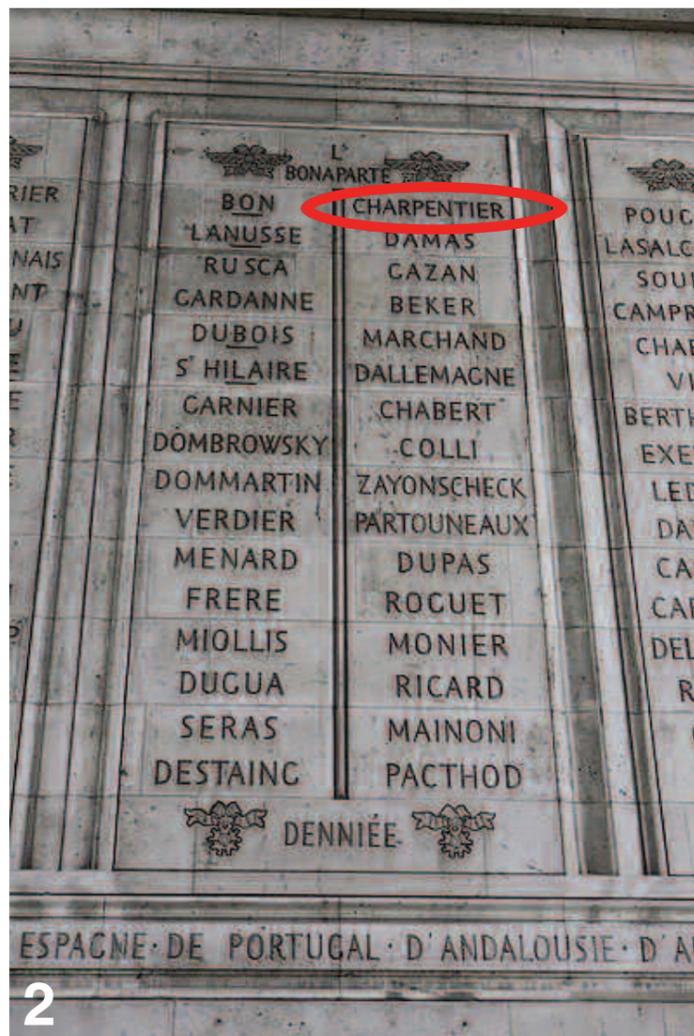
Une décennie après la mise en service de la

nouvelle ligne, l'arrêt à Oigny vit le jour. L'achèvement de la construction de la gare et son inauguration eu lieu vers 1897. Située à l'est du territoire, à la limite administrative entre Oigny et Dampleux, cette mise en service de la gare permit aux habitants des deux communes de prendre le train pour le marché du jeudi de Villers-Cotterêts mais aussi pour aller travailler ou faire du tourisme à Pierrefonds.

Avec le déclenchement de la Grande Guerre, la ligne, proche de la zone des combats, achemina principalement soldats et matériels. La paix revenue, l'activité voyageurs repris de plus belle jusqu'en 1948 et celui des marchandises jusqu'en 1966, année de la fermeture définitive de la ligne.

Aujourd'hui, il est toujours possible de (re)découvrir les vestiges de cette ancienne ligne. Les curieux, les passionnés, les marcheurs doivent pour cela emprunter les sentiers pédestres qui pénètrent dans la forêt. Ils peuvent ainsi découvrir sur la section Villers-Cotterêts – Port-aux-Perches : trois ponts, de nombreuses traverses, quelques rails. L'ancienne halte est également toujours visible. Cette dernière a été reconvertie en habitation.

A ce titre, les élus de la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz (CCVCRF) ont inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2014-2030, le principe de la création d'une «voie verte» sur tout ou partie de l'ancienne voie ferrée Compiègne - La Ferté Milon (déclassée en juillet 1966). Ce projet de voie verte reprend un itinéraire «pressenti» au Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (2006). Cette nouvelle voie verte (ouverte aux piétons, aux vélos, aux rollers, etc.) s'intégrerait aux réseaux d'itinéraires verts au plan national et européen. Localement, ce projet de voie verte permettrait de diversifier l'offre de loisirs et d'activités récréatives par la découverte «en douceur» de l'environnement naturel, historique ou architectural d'un territoire. Par le chemin dit de la Poudrerie, il serait possible de valoriser la visite du village depuis cette voie verte aménagée, ce qui implique une gestion rigoureuse des paysages en approche sur le village depuis ce chemin.



2



3

1 : Portrait du Général Comte Henri François Marie Charpentier.

2 : Inscription du nom du Général Comte sur l'Arc de Triomphe de Paris - Pilier Sud - Colonne 26 - Le nom Charpentier figure en première position, de la deuxième colonne.

3 : Mausolée du Général Comte à Oigny.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation

Évènements débutants le 1er juin 1918 dans le secteur de Oigny

Le front du Chemin des Dames percé, la marne atteinte, la poussée allemande semble inexorable.

Le 1 juin, la partie nord de Château-Thierry tombe. Paris est à 60 km.

Ce même jour, à l'aube, le 168e RI est assailli par les troupes allemandes. Nous l'avons vu, le 31 Mai, le 168e avait été détourné de sa destination initiale pour être dirigé sur Villers-Cotterêts. L'Infanterie y manque et, de fait, l'Artillerie se trouve en grand danger. Le 168e reçoit pour mission de s'établir en couverture le long de la Vallée de la Savières, afin de couvrir l'Artillerie de Faverolles, et empêcher les infiltrations allemandes dans la Forêt de Retz.

Dans la nuit, le 167e Régiment s'est lui aussi mis en place. Le 2e Btn dans les bois à l'Est de Dampleux et le 1er Btn en réserve. Le 3e Btn est quant à lui détaché à Oigny, à la disposition du 168e d'Infanterie.

Source: D'après les journaux de marche du 167 et 168 Régiment d'Infanterie.



DES TRACES DES CONFLITS ENCORE VISIBLES

L'histoire de France, c'est aussi des guerres. Il subsiste peu d'informations sur les conflits, batailles ou révoltes qui auraient eu la commune comme témoin ou décor. Cependant les deux conflits majeurs du 20ème siècle ont laissé des traces et des souvenirs sur le territoire.

Pendant la guerre 1914-1918, par exemple, l'armée française réquisitionna l'ensemble du village (des demeures furent détruites), et pendant la débâcle de 1940, ce fût l'armée allemande victorieuse qui investit Oigny.

Dans un autre registre, la ferme de Baisemont, qui se situait derrière le front (du conflit 14-18), «reçut» des prisonniers allemands employés aux tâches agricoles. Les 7 prisonniers et leurs 3 gardiens quittèrent Baisemont le 30 mars 1918.

D'autres évènements tels que des affrontements avec des régiments allemands ayant eu lieu principalement dans la forêt ; des compagnies ayant stationné à Oigny au cours de leur déplacement durant la campagne sont évoquées dans les journaux de marches des régiments concernés.

Aujourd'hui, les traces de ces deux conflits figurent encore inscrites soit sur les portes de placard du «Pavillon», situé rue des Bourgeois, soit par l'usage de certaines maisons comme celle de la Maison Pottier, situé au 1 rue de Silly-la-Poterie. Cette dernière servit respectivement de mess des officiers durant la première guerre mondiale et de café pour les tirailleurs algériens durant le premier hiver de la seconde ; soit encore par la présence d'une stèle élevée dans la forêt près des vestiges d'un des vieux ponts de la ligne de chemin de fer et rendant hommage aux combattants «tombés» dans la forêt de Retz.

DATES.	HISTORIQUE DES FAITS.
1 ^{er} Juin	Le régiment se dirige de nuit sur ses emplacements le 2 ^e Btn dans la forêt à l'Est de Dampleux le 3 ^e à la disposition du 168 ^e R. à Oigny le 1 ^{er} Btn en réserve - Le 3 ^e Btn du 168 ^e mis à la disposition du régiment, constituant avec le 1 ^{er} et 2 ^e Btns la garnison du sous-secteur Nord du secteur de la B.T. sur le front Cory-Haucruy à 6 kms. Cory, Jarage et Haucruy étaient occupés par l'ennemi et le 3 ^e Btn du 168 ^e R.I. lui opposa. Deux contre-attaques tentées immédiatement sur la ferme Jarage et le château de Haucruy se poursuivirent sans succès en nombreuses contre-attaques par l'ennemi par le versant Est du Ravin dans le bois de Haucruy. Notre front s'établissait sur la ligne Vierge - Est de Tauty - Est du ravin de Jarage à 400 m. Est de la route Cory-Tauty, sortie Sud-O. de Cory. P.C. du R.I. au croisement de la route Tauty-Fluery et de la route Jarage-Dampleux par le bois. à 7 h. Le 3 ^e Btn du 168 ^e R.I. reçu par le 2 ^e Btn du 167 ^e R.I. et de la 3 ^e Co du 167 ^e réussissant à se reconstituer à la ligne Est

3

Source : Ministère de la Défense
<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>



1 : Localisation de la Stèle dans la forêt par rapport au pont de l'ancienne voie de chemin de fer.

2 : Gros plan sur la stèle où est écrit: «Ici ont reposé 42 hommes des 168e et 167e d'Infanterie, aux côtés de 10 autres Soldats»

3 : Journal de marche du 168 RI à la date du 1er juin 1918, quelques heures avant la bataille. Le nom de Oigny y figure en toute lettre.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation

Période d'édification du bâti :



Source : Arval Urbanisme - Juillet 2013

EVOLUTION MORPHOLOGIQUE DU VILLAGE

L'histoire du territoire de Oigny-en-Valois est le reflet de son organisation territoriale : un bourg et deux écarts.

D'après les constructions du village, on observe que l'organisation de Oigny s'est faite de façon concentrée autour de l'église et du château.

En effet, la plupart des constructions datant d'avant 1880 se situent de part et d'autre de ces édifices, le long de la rue des Bourgeois, de la rue Saint-Antoine, et du début de la rue de Silly la Poterie. La carte de Cassini ci-dessous, reflète cette organisation. La trame bâtie était alors entourée par les vergers. A noter qu'à cette période, seul un écart sur les deux, qui composent le village d'aujourd'hui, est visible. Il s'agit de la ferme de Baisemont, celle des Pommiers n'apparaît que bien plus tard.

La trame bâtie du village s'est par la suite étirée entre 1880 et 1945, principalement le long de la rue de Silly la Poterie et de la ruelle Blanche.

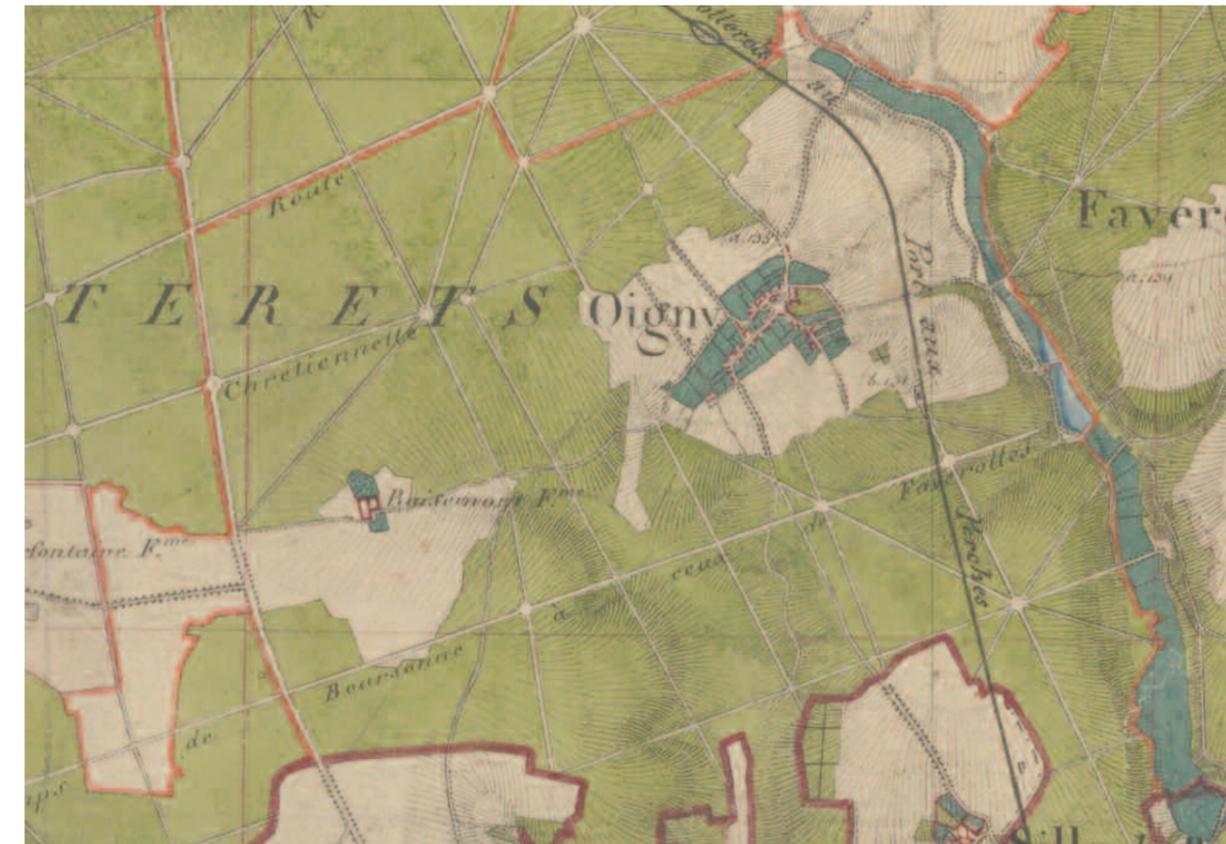
Ce développement linéaire s'est poursuivi entre 1945 et 1975, le long de la rue Saint-Antoine, ainsi

que dans les quelques parcelles restées libres de constructions, dans la trame urbaine déjà constituée.

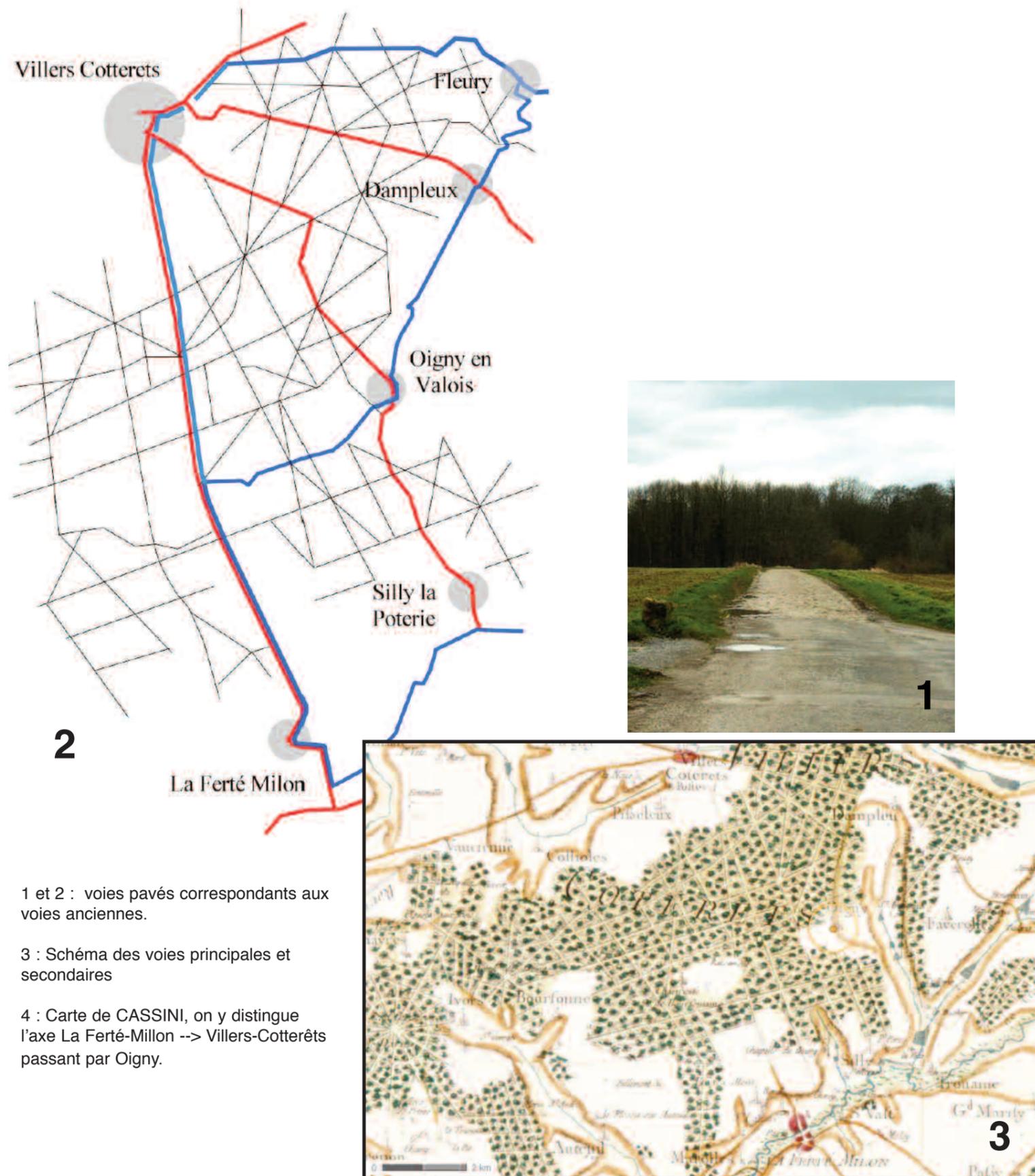
C'est entre 1975 et 1995, que la commune a connu un développement significatif, avec un épaissement de la trame urbaine, via une opération d'ensemble de type lotissement.

Ce développement pavillonnaire a donné lieu à la création de nouvelles voiries, dont le clos vendière et la ruelle rouge. Ces greffes sont totalement étrangères au tissu ancien. Toutefois, la présence des haies séparant l'espace public de l'espace privé en est le lien le plus visible et en fait le plus essentiel.

Le parcellaire reflète ainsi ces évolutions urbaines. Ainsi les grandes parcelles correspondent aux grandes propriétés qui n'ont pas été morcelées (propriété du château, ancienne exploitation agricole ...) ; les petites parcelles situées autour de l'église et occupées par de l'habitat ancien, sont plus étroites et allongées ; enfin les parcelles les plus régulières, de forme carrée ou rectangulaire, sont caractéristiques des constructions récentes de type pavillonnaire.



2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation



1 et 2 : voies pavées correspondants aux voies anciennes.

3 : Schéma des voies principales et secondaires

4 : Carte de CASSINI, on y distingue l'axe La Ferté-Millon --> Villers-Cotterêts passant par Oigny.

LES VOIES ANCIENNES

La forêt de Retz a été depuis des temps immémoriaux un terrain de chasse, chasses royales jusqu'au 19ème siècle, chasses populaires désormais. Les chasses royales sont peut-être à l'origine des voies traversant la forêt et vraisemblablement de la voie 1 (la partie pavée reliant Oigny en Valois à Silly la Poterie daterait du 17ème siècle) qui met en communication la Ville de Villers-Cotterêts, importante résidence royale, avec la partie sud de la forêt.

L'origine de cette voie proviendrait plus vraisemblablement de la jonction forêt ==> rivière (l'Ourcq a été utilisé pour le transport du bois vers Paris); une autre voie aboutissant au PORT AUX PERCHES (commune de Troësne) est clairement identifiée, puisqu'elle a servi à cet usage jusqu'à la moitié du siècle dernier.

La carte de CASSINI (planche 3) indique un axe La Ferté-Milon ==> Villers Cotterets passant entre Baisemont et Oigny en Valois via la chapelle de Bourq (ferme de Bourq) et non pas l'axe actuel passant entre Baisemont et Bourfontaine.

Sur ce schéma on distingue la voie "ancienne" (photo 1 ———) reliant Villers Cotterêts à Oigny en Valois et Silly la Poterie (carte 2).

Les voies (en bleu ———) relient les agglomérations entre elles et ne semblent pas être attachées aux allées forestières; elles sont hors territoire de chasse et desservent les villages entre eux et donnent accès aux champs.

Le maillage 3 (en noir ———) des allées forestières est peu utilisé dans les voies inter agglomérations. Seule la voie sinueuse entre Oigny en Valois et Silly la Poterie s'insère dans la forêt.

Aujourd'hui de ce riche passé historique, les allées forestières ont été conservées et sont clairement marquées par leur rigueur linéaires et leurs carrefours. Les droites qu'elles dessinent semblent faire abstraction du relief et la présence des nombreux carrefours permettent de s'orienter rapidement dans la forêt.

Certaines de ces voies sont aujourd'hui utilisées par le chemin de grande randonnée. La commune de Oigny-en-Valois est traversée par l'un d'entre eux, le GR 11. Il s'agit d'un parcours de 54 km qui relie la Ferté-Milon à Nanteuil le Haudouin et qui permet de passer respectivement par le carrefour du fond d'Enfer (au sud est), le coeur de Oigny et le carrefour du Rond Chatillon (au nord est). Il constitue la 7ème étape de ce GR qui en compte 15.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation

- Principal axe de desserte d'intérêt local
- Nouvelles voies créées suite aux extensions urbaines
- Extensions urbaines sous forme pavillonnaire
- Sentes intéressantes
- Chemin pavé de Silly
- - - Chemin de Grande Randonnée (GR 11)
- 1 Anneau principal
- 2 Deuxième anneau
- 3 Troisième anneau



LE RESEAU VIAIRE AUJOURD'HUI :

Oigny-en-Valois fait partie de la catégorie des villages compacts, principalement organisé autour de la rue Principale et de la rue de Silly-la-Poterie.

Oigny-en-Valois est traversée sur la partie ouest du territoire par un axe d'intérêt majeur. Il s'agit de la RD936, reliant la commune à Villers-Cotterêt et à la Ferté-Milon. Cette dernière facilite les accès au village, mais accentue une certaine coupure avec la ferme des Pommiers située, de l'autre côté de l'axe.

Le village est traversé par un axe d'intérêt local. Il s'agit de la RD1380, qui relie le village aux villages voisins.

Le réseau viaire interne au bourg est rationnel et cohérent, reposant sur un héritage de chemins ruraux peu larges. Il se présente sous la forme de trois anneaux d'inégale importance.

- Le principal est constitué par la rue des Bourgeois, la ruelle Blanche, la rue principale et enfin la Place. Cet îlot forme sensiblement un rectangle dont les accès se feraient par les diagonales extérieures. Il contient les maisons les plus anciennes de Oigny en Valois, mais aussi des maisons de la reconstruction d'après la grande guerre. Sa pente est régulière vers la Place.

- Un deuxième îlot est bordé par la ruelle de la Ferme, la ruelle du Puits et la Place. Il est sensiblement triangulaire. Il forme le socle de l'église et de l'ancien cimetière. La plate-forme est maintenue par un mur de soutènement de hauteur variable et des contreforts massifs. On y trouve le mausolée du Général Charpentier, classé à l'inventaire des monuments historiques. Les maisons bordant la ruelle du Puits sont mitoyennes et leurs jardins donnent sur la ruelle de la ferme prolongée.

- Le troisième îlot est bordé par le prolongement de la ruelle de la ferme, par la ruelle du Puits et par la route de

Villers-Cotterêts. Il est également de forme triangulaire et la ruelle de la ferme s'y termine par un étranglement empêchant toute circulation de véhicules.

Ces anneaux permettent une connexion facile vers la route de Villers-Cotterêt et vers la RD1380. De plus ils sont desservis par la rue Principale, axe pouvant être identifié avec la rue de Silly la Poterie, comme véritable colonne vertébrale à l'organisation du village. Cette dernière favorise la transition entre l'ancien village et les extensions récentes.

Deux voies nouvelles ont par ailleurs été créées pour desservir ces extensions urbaines. Il s'agit de la ruelle Rouge, connectant la rue de Silly-la-Poterie à la RD1380, et de la rue du Clos Vendiaire, connectant l'opération de pavillons depuis la rue de Silly-la-Poterie et se terminant par une aire de retournement dite en "raquette".

Plusieurs sentes intéressantes sont également identifiées sur le village permettant de relier la trame urbaine aux espaces naturels et agricoles, uniquement accessibles en modes doux. Ces sentes, masquées au loin par les murs de clôtures ou les haies, ne se laissent découvrir qu'au dernier moment.

L'une d'elles située à l'ouest du village conduit vers la forêt. L'autre, située à l'est, et accessible depuis la rue Saint-Antoine, longe le mur du parc du château et amène vers l'espace de marais.

Cette dernière offre une promenade agréable entre vergers, pâtures, terres cultivées et marais. Sa mise en valeur pourrait être à mettre en parallèle avec le projet de coulée verte, portée par la Communauté de Communes, au niveau de l'ancien chemin de fer.

Il convient également de citer la sente du Bois Capitaine et la Sente verte du mur du Parc.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation



ORGANISATION URBAINE

Le secteur urbanisé de Oigny-en-Valois repose sur une organisation concentrique, dont la place de l'église fait office de polarité à l'échelle du village, et où à proximité de cette dernière se concentrent les édifices et équipements majeurs de la commune comme la mairie, l'ancienne école ou encore le château.

Située en plein coeur du village, la place se caractérise par une prédominance du végétal sous forme de poches enherbées, agrémentées de bouquets d'arbres, de murets en pierres, de pierres chasse-roues et de puits. Sa déclivité a permis la création naturelle de deux niveaux séparés par un mur de soutènement de faible hauteur.

Trois directions principales se définissent à partir de cet ensemble central :

- Au Nord vers Villers-Cotterêts et la forêt
- Au Sud-Est vers Silly la Poterie
- Au sud-Ouest vers Baisemont et la Ferté Milon

Le parc du château occupe une partie importante du village, sur sa frange est mais sa déclivité et ses murs imposants, limitent les vues sur celui-ci depuis la Place ou la rue Saint-Antoine.

Enfin à l'extrémité Nord de la route de Villers-Cotterêts, à l'orée de la forêt, se trouve le nouveau cimetière dans lequel se trouve la croix du XIVème siècle classée à l'inventaire des Monuments Historiques. L'entrée de celui-ci est marqué par son mur de clôture en pierre de pays et son portail remarquable avec pilastre. Un parterre planté de fleurs accompagne ce charmant décor qui constitue l'entrée nord du village.

ESPACE PUBLIC

Sur l'ensemble de l'espace bâti, les espaces piétons alternent entre présence physique affirmée et continuité de chaussée assumée. Elles empruntent tantôt un revêtement végétal, tantôt un revêtement minéral avec tantôt une bande discrète, tantôt une saillie concrète.

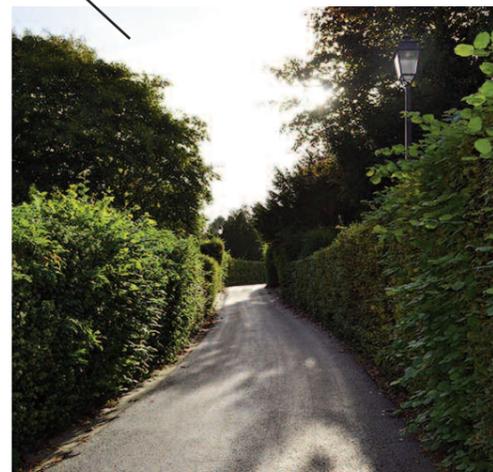
En descendant la rue de Silly la Poterie depuis la frange urbaine et en piétinant en direction de la place de l'Eglise, se présentent une alternance de haies basses, de trottoirs en herbe ou en gravillons qui caractérisent les espaces publics du village.

En avançant encore, se libère à nouveau une petite bande végétale entretenue et fleurie puis suivent soit des granulés stabilisés soit des végétaux variés, tout cela jusqu'à l'intersection avec la rue Blanche. De là, démarre une large bande surélevée construite en pierre qui se resserre progressivement une dizaine de mètre plus loin pour enfin disparaître au profit d'un stabilisé comme jusqu'à présent, tantôt élargie, tantôt rétrécie jusqu'à finalement être relayée par les pelouses de la place de l'Eglise.

La rue Principale, en direction du nord, ainsi que les autres rues majeures, de la commune, proposent le même dispositif d'alternance de matériaux et de formes.

La commune hérite encore ainsi d'une singularité propre à son histoire où l'espace réservé au stationnement n'était pas à l'ordre du jour.

2 - Oigny : histoire, morphologie et organisation



LA DENSITE

La densité de l'agglomération, en dehors des écarts, se divise en deux parties hétérogènes. Cette différenciation est composée d'un tissu dense et d'un tissu diffus.

Le tissu dense se concentre le long des rues qui conduisent à la place de l'Eglise ainsi qu'autour de l'îlot de la mairie-école. Les caractéristiques typologiques des éléments qui constituent ce tissu sont identiques. Et même s'il s'agit d'une densité toute relative en regard de celle des grands centres urbains, elle présente les caractéristiques d'une rue avec front bâti; tout au moins dans certaines parties. Ce tissu concerne les zones les plus anciennes du village.

Le tissu diffus concerne les zones périphériques et constituent les "nouveaux quartiers" du village. Ces greffes sont totalement étrangères au tissu ancien. Toutefois, la présence des haies séparant l'espace public de l'espace privé en est le lien le plus visible et en fait le plus essentiel. Créées à la seule initiative des propriétaires riverains, elles affirment le souci général d'intégration à l'esthétique urbaine de Oigny-en-Valois. Cette partie périphérique est davantage concentrée dans la partie sud et ouest du bourg.

Le tissu dense, localisé sur le centre ancien, se caractérise par un principe d'implantation du bâti à l'alignement. Ainsi sur la commune on trouve tantôt les façades alignées à la voie et tantôt les pignons alignés à la voie. On peut également trouver quelques maisons, en léger retrait de la voie, le principe de l'alignement est alors permis par les clôtures. A l'inverse, sur le tissu diffus, les constructions sont implantées au centre de la parcelle.

Toutefois le principe de l'alignement est maintenu par les clôtures, qu'elles soient minérales ou végétales, garantissant ainsi une certaine homogénéité sur le village.

LE PRINCIPE DE L'ALIGNEMENT

Après la place de l'Eglise, en direction de Villers-Cotterêts, les façades des bâtis restent alignés. Cet alignement n'est pas significatif puisqu'il s'agit des longs corps de ferme du château.

En effet, en amont, au niveau de la mairie-école, on retrouve des maisons traditionnelles en R+combles avec un léger retrait d'alignement qui offre un espace de créativité bucolique à ses résidents.

Du côté de la rue de Silly la Poterie, qui constitue l'entrée sud de la commune, à l'approche du centre du bourg l'alignement est une charmante combinaison entre d'un côté des haies et de l'autre les maisons traditionnelles.

Sur le reste de l'agglomération, la configuration, en majorité, des maisons en retrait avec ou sans jardin, l'alignement est un savant mélange de haies végétales et minérales.

La particularité de ces divers types d'alignements contribue à la singularité de la commune. Il est donc nécessaire de préserver cette caractéristique du village. A ce titre, il convient d'être vigilant sur l'urbanisation des quelques dents creuses du périmètre urbanisé, afin de conserver les caractéristiques du village.



3. LE PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

3 - Patrimoine urbain et architectural

Typologie du bâti :



L'HABITAT URBAIN, SA TYPOLOGIE ET SES CARACTÉRISTIQUES

L'architecture des maisons de Oigny-en-Valois reste d'une grande sobriété pour la plus grande partie d'entre elles.

Anciennes maisons paysannes, elles ont gardé leur caractère rustique et leur exigüité résultant le plus souvent d'un parcellaire laniéré issu du Moyen-âge. Aussi, ce parcellaire a engendré des constructions implantées à l'alignement de la rue ou en léger retrait.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT :

Dans cette partie, nous ferons référence à différents plans élaborés sur la base d'un questionnaire qui a permis de relever les caractéristiques de l'habitat présent sur la commune.

La forte représentation du 19ème, début du 20ème

L'essentiel du bâti situé aux abords de l'Eglise et du Château date d'avant 1880. La présence de ces deux édifices très anciens du village justifiant historiquement une telle proximité.

A partir de l'intersection de la rue Blanche avec la rue de Silly-la-Poterie, le bâti se rajeunit légèrement et correspond à la période 1880 à 1945.

Même si quelques éléments épars ont été construit entre 1945 et 1975, les maisons sont postérieures à 1975, et sont concentrées dans les zones est et sud ouest des franges urbaines.



Source : Arval Urbanisme - Juillet 2013

3 - Patrimoine urbain et architectural

Hauteur du bâti :



Les hauteurs des constructions: un ensemble assez homogène

Les constructions anciennes présentent généralement un rez-de-chaussée surmonté de combles ou dans le cas des demeures, un rez-de-chaussée et un étage surmonté de combles.

Les constructions les plus récentes de types pavillons sont exclusivement en R+C.

L'habitat remarquable, comme le château par exemple, peuvent présenter un plus grand nombre de niveaux (R+2+C). Les édifices publics tels que la mairie école et l'église ont une hauteur de type (R+1+C).

Les bâtiments à vocation agricole offrent de plus grands volumes et hauteurs sur un seul niveau, ce qui est vrai tant pour les anciens bâtiments (écuries du château par exemple) comme pour les hangars plus contemporains. Les constructions contemporaines sont uniquement des pavillons R+C.

Les bâtiments à usage spécifique sont essentiellement des constructions à un seul niveau, de facture plutôt récente (garage, abri de jardin...).

- R + Combles
- R + 1 + Combles
- Autre : hangar, garage
- Eglise, château, lavoir



Source : Arval Urbanisme - Juillet 2013

3 - Patrimoine urbain et architectural



Leur construction a pu se poursuivre jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle
 • Généralement à rez de chaussée avec cave; leur largeur est relativement faible et correspond à une portée de bois de charpente de 6 à 7,00m

MURS

- La façade présente son mur gouttereau sur la rue
- Murs en moellons de pierre partiellement enduits ou pierre de taille



DECORS DE FACADE

- Corniche simple ou sobrement moulurée
- Si moellons enduits, encadrement des portes et fenêtres en pierre de taille avec linteau (plate-bande) clavetée, clé de voûte. Le linteau peut être en bois grillagé et enduit comme les moellons de pierre
- Peu ou pas d'autre décor mouluré



TYOLOGIE DE L'HABITAT :

La typologie de l'habit urbain peut être divisé en 6 catégories.

Type 1 : Maisons traditionnelles anciennes

Ce type de maisons traditionnelles correspondait aux catégories sociales modestes à l'époque de leur construction : ouvriers, journaliers agricoles, petits artisans. Leur construction a pu se poursuivre jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Généralement à rez de chaussée avec cave partielle; leur largeur est relativement faible et correspond à une portée de bois de charpente de 6 à 7,00 m.

Les plus petites sont des logis à pièces unique (une porte, une ou deux fenêtres) parfois dotées d'une réserve ou cellier non chauffé avec portes isolées en hauteur sur le pignon non adossé.

Les plus grandes comportent plusieurs pièces et plusieurs ouvertures en façades (2 jusqu'à 5) plus la porte. Dans le cas des maisons à 2 fenêtres, la porte sert de plan symétrique, alors que dans le cas des maisons à 5 fenêtres, la porte qui peut comporter un auvent se situe à deux longueurs de fenêtres d'un pignon ou adossement de mur.

Dans leur ensemble, les maisons sont composées d'un rez-de-chaussée et d'un comble. Ce dernier peut être soit un simple grenier sans ouverture soit receler des pièces éclairées par des lucarnes ou des simples ouvertures logeant des châssis de toiture. Les façades ont soit une mise en oeuvre soignée avec parement en pierre de taille à joints minces (joints de pose), soit une maçonnerie en moellons de granit. Mais on retrouve aussi sur certaines maisons, des façades recouvertes d'un enduit peint ou bâtard couleur claire.

Pour les fenêtres du rez-de-chaussée, on retrouve sur la plupart de ces maisons, un appui de fenêtre en pièce maçonnée. Composées de deux ou trois carreaux par vantail avec un simple vitrage, à chaque fenêtre correspond également une paire de volets en bois. Les ouvertures sont régulièrement plus hautes que larges.

Pour les fenêtres des combles, lorsqu'elles existent, on retrouve : soit une reprise du style et des dimensions des dormants des fenêtres du rez-de-chaussée en configuration de lucarne à charpente, soit un style très différent tel que des fenêtres de toit ou des lucarnes à charpente tous deux plus larges que hauts.

Les volets diffèrent également d'une maison à l'autre ; à l'exception de leur matériau qui, dans la majorité, des cas, demeure le bois. On retrouve ainsi des volets à contrevents qui sont soit $\frac{3}{4}$ pleins avec persiennes en partie supérieures, soit intégralement pleins, soit intégralement avec persiennes. Ils sont de couleur blanche ou marron foncé.

Dans le cas des portes, selon les maisons, elles sont : soit d'époque en matériaux bois avec carreaux parisiens (ou avec partie basse à âme pleine et partie haute à plusieurs vantaux en verre) ; soit encore dans un style plus contemporain avec matériaux bois ou PVC avec ou sans vitrages. Parmi les couleurs des portes, le blanc et le beige sont les plus employés.

Les portes d'entrées comportent le plus souvent un vitrage en hauteur, au dessus de la partie centrale.

Les cheminées des petites maisons traditionnelles peuvent être en pierre de taille, briques rouges et très occasionnellement en ciment.

Elles sont souvent hautes (1,20 m) et proches du faitage permettant de déduire que la cheminée trône au milieu d'un mur. Certaines, en briques rouges ont deux mitrons en terre cuites, certains sont mêmes coiffés d'un mitre. Parmi les autres mitres existantes, certaines souches d'une mitre sous forme de livre ouvert à l'envers.

Les toitures sont essentiellement composées de trois typologies : tuiles plates, tuiles mécaniques et ardoise. Elles coiffent indifféremment les maisons traditionnelles en moellons calcaire et celles en pierre de taille ; les toits sont à 2 pans.

3 - Patrimoine urbain et architectural



DETAILS : Maison en retrait, les parties basses des clotures sur rue sont en pierre, les parties hautes en bois, les portails en bois également.



Menuiserie

- Menuiserie en bois peint, volets pleins avec barres sans écharpe ou sans barre. En position fermée, ils sont inclus dans une feuillure sur les tableaux et le linteau. Les vantaux comportent chacun deux petits bois intermédiaires formant trois carreaux d'égales dimensions.

- Porte d'accès pleine simple ou à panneaux moulurés. Imposte formée de deux ou trois carreaux ou d'un losange.

- En lucarne et quelque fois en façade, des volets persiennes sont observés.

Toits

- Toits dont la pente varie entre 40° et 50° mesurés sur l'horizontale.

- Couverture en petites tuiles de terre de couleur variant du jaune foncé ou brun rouge en cuite ou ardoises naturelles gris foncé (les ardoises datant de la période de reconstruction 1920) tuiles faîtières demi rondes avec crêtes et embarrures en mortier de chaux. La reconstruction de 1920 a vu la substitution de la petite tuile de fabrication locale 17 /22 environ (Silly la Poterie, lieu-dit La Briqueterie etc..) par la tuile mécanique de terre cuite industrialisée.

- Rives de pignon par ruellées en mortier de chaux. Pas de tuiles de rive, inexistantes à cette époque.

- Lucarnes en bois en bas de pente du versant de la toiture (types à fronton ou capucine). Il faut noter que les combles d'origine n'étaient pas habités mais réservés pour entreposer des produits céréaliers ou du fourrage, voir l'installation de poulaillers. Les combles pouvaient être éclairés par un châssis tabatière de petites dimensions.

- Souches de cheminées en briques ou briques et pierre de taille, en général au niveau des pignons, mais le plus souvent à cheval sur le faîtage. Aucune souche en bas de toiture

- On remarque des combles accessibles par un escalier extérieur en pignon.



rue des Bourgeois



rue Principale vers Silly la Poterie



10, rue Saint Antoine

DETAILS : Lucarnes, tuiles et toits

rue Silly la Poterie



865

rue des Bourgeois



rue saint Antoine



3 - Patrimoine urbain et architectural



Type 2 : Habitat pavillonnaire

On répertorie dans la catégorie Pavillon l'habitat de type résidentiel avec jardin et très recherché par les primo accédants dès les années 70. Sur la commune de Oigny, il constitue une part raisonnable en terme de surface de bâti mais plus importante en terme de surface parcellaire. En effet, les maisons sont implantées en retrait par rapport à la voie sur des distances variables (le plus souvent de au moins 4 à 5 mètres) selon la profondeur des parcelles. Ces dernières ont la particularité d'être longues et larges en comparaison aux dimensions des parcelles du tissu ancien.

Ces maisons sont en parpaings ou briques creuses enduites de teintes claires rappelant les enduits anciens au mortier bâtard ou à la chaux.

Leur hauteur se limite au R+C. Les fenêtres des maisons varient en taille et en nombre selon la maison et sa surface au sol. Dans la plupart des cas, elles sont à trois carreaux par vantail avec volets en bois pleins de couleur blanche et asymétrique par rapport à la porte d'entrée si une percée haute existe. Celles des combles sont soit en lucarne de même type que celles du rez-de-chaussée, soit de simple châssis de toiture.

Dans d'autres cas, les maisons qui ont une grande surface de plancher disposent de porte fenêtre à carreaux parisiens avec volets pleins en bois peints. Toutes les façades peuvent être concernées. Au niveau des combles aménagés on retrouve des fenêtres en lucarne avec trois carreaux par vantail.

Les cheminées des pavillons ont une base carrée et une hauteur n'excédant pas 0,60 m. Elles sont en briques rouges voir en ciment et coiffent une mitre de forme plate et rectangulaire.

Les toitures sont toutes à deux pans avec des variantes en inclinaison ou en longueur selon que le pavillon dispose d'une lucarne ou d'une saillie similaire à une extension. La couverture est le plus souvent en petite tuile plate.

Cet habitat pavillonnaire se concentre dans la frange sud-ouest du village en particulier rue du Clos Vendiaire et la ruelle Rouge.

3 - Patrimoine urbain et architectural



Type 3 : Bâti remarquable

Hormis le château, il existe à Oigny en Valois quelques maisons que l'on pourrait qualifier de "bourgeoises" si l'on considère leur forme, leur matériaux (pierre de taille), les décors de façade inspirés des ordres classiques, leurs lucarnes à fronton, leurs portails d'entrée et leur murs de clôture en moellons de pierre calcaire et de grès.

Leur apparition date vraisemblablement du milieu ou de la fin du XVIII^{ème} siècle et s'est poursuivie jusqu'au début du XX^{ème} siècle. Leur vocabulaire architectural est une déclinaison des stéréotypes urbains de l'époque, générant une architecture élégante sans ou peu de parenté avec les maisons traditionnelles.

Ces constructions peuvent être composées de plusieurs bâtiments différents mais leur bâtisse principale présente toujours une mise en oeuvre soignée avec parement en pierre de taille à joints minces (joints de pose). Des bandeaux d'étage et verticaux offrent parfois même un effet à la façade.

Elles présentent une élévation R+1+C complétée d'anciennes dépendances en R+C. Les fenêtres en cadre bois sont composées de vantail à plusieurs carreaux et leurs volets, en bois également, sont soit pleins soit $\frac{3}{4}$ plein avec la partie haute en persienne.

Les toitures sont à 2 voir à 4 pans avec tuiles en ardoises. Les souches de cheminées en plusieurs nombres pour un même bâtiment, sont soit en pierre de taille, soit en briques rouges avec différentes dimensions. Incontournable à l'usage ancien de ces demeures, on y retrouve des cours pavées en leur coeur et les abords éventuellement de même facture permettent de témoigner sur l'histoire riche du bâti.

Type 4 : Corps de ferme

Le corps de ferme (photos 1 et 2 ci-contre) est en bâti de pierre. Situé dans la continuité du château et constitué de plusieurs longues bâtisses accessibles depuis une cour intérieure, deux d'entre elles ont une de leur façade qui donne sur la route de Villers-Cotterêts.

Les bâtisses, anciennes écuries, étables ou logements, sont aujourd'hui de type R+1+C.

La fonction de l'époque justifie la typologie différente de ces constructions. Les bâtisses sans fenêtres, en moellons calcaire et avec le toit en tuile mécanique rouge servaient d'écuries et d'étables, alors que les bâtisses en pierre de taille à joints minces, avec un alignement de plusieurs fenêtres et un toit en ardoise servaient de résidences pour les domestiques ou travailleurs journaliers et le fermier.

Aujourd'hui les fenêtres du rez-de-chaussée, protégées par des barreaux, sont en bois avec trois carreaux par vantail et des volets bois $\frac{3}{4}$ pleins avec persiennes de couleur bleu ou bordeaux. Les fenêtres de l'étage sont de même facture mais sans barreaux. Un mur de soubassement complète la façade rue de la bâtisse.

Aujourd'hui, il existe deux corps de ferme en activité : l'un correspond à la propriété de Baisemont (voir ci-après le bâti remarquable), l'autre correspond à la ferme des Pommiers composée d'une construction récente bordant un verger (photos 5 et 6).

Type 5 : Les édifices publics

Le bâtiment de l'ancienne école fondé en 1848 a été agrandi après 1914-1918 en ajoutant la mairie actuelle (photos 3 et 4). C'est un grand bâtiment, tout en longueur, à rez-de-chaussée sans étage et en pierre de taille couvert d'un toit à deux versants en ardoise.

Le lavoir qui date du milieu du 19^{ème} siècle, a ses murs construits en calcaire et moellon et sa couverture en tuile plate. Son toit est composé de versants très inclinés et sa hauteur est au moins égale à la moitié de la hauteur de son faîte.

Type 6 : Les hors catégories

Dans cette catégorie, on retrouve les garages, les abris de jardins, les vérandas et abri pour animaux.

Certains des garages de la présente catégorie entrent dans la typologie des maisons traditionnelles à usage modeste avec un comble trop petit pour être aménagé, sans fenêtre apparente sur la façade et une simple porte étroite en guise d'accès. Les nouveaux propriétaires ont aménagé une porte garage en procédant à une nouvelle ouverture ou en remplaçant la fenêtre par une ouverture adaptée.

3 - Patrimoine urbain et architectural



LES CLÔTURES : ENTRE MINÉRAL ET VÉGÉTAL

Les clôtures de Oigny sont une richesse reconnue du patrimoine paysager et environnemental. Les habitants sont soumis à un usage règlementé inscrit dans le PLU. Cette réglementation privilégie un minéral de qualité et/ou un végétal d'essence locale sur les zones U et N.

En se promenant dans les rues de Oigny, on retrouve la déclinaison de ce règlement sous différentes combinaisons de formes et de couleurs. En effet, si le choix des matériaux, (pierre ou enduit), des hauteurs et des essences végétales est repris, le mariage des trois est laissé à la libre interprétation à ses habitants.

C'est ainsi que clôtures et façades d'une même parcelle et situées en limite de voirie peuvent s'enchaîner et s'harmoniser s'en pour autant se copier.

Par ailleurs, les clôtures végétales dominent les entrées et les sorties du village (rue Silly la Poterie et route de Villers-Cotterêts). De son côté la pierre est l'apanage des clôtures du bâti ancien de la rue des Bourgeois.

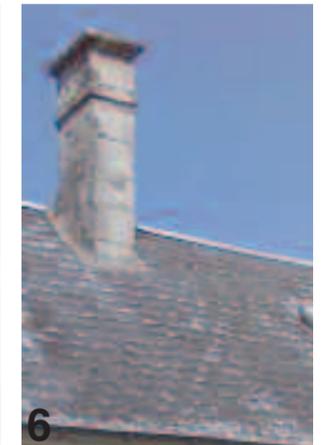
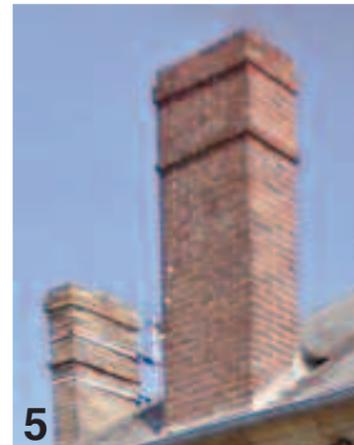
LE CHAUFFAGE : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

65 % des maisons de Oigny sont équipées de chaudière à fuel. Quelques maisons se chauffent au gaz et deux habitations sont équipées d'une chaudière à bois. Une large part des maisons du village disposent d'au moins un point de chauffe (cheminées, inserts) au bois. Se développent plus récemment les pompes à chaleur.

Mais ces chiffres concernent le chauffage principal. En effet, de nombreux résidents allient modernité et tradition. Malgré la présence de chaudières contemporaines, il est fréquent que le poêle ou la cheminée serve de chauffage d'appoint durant la saison froide. En effet sur les 72 % des maisons équipées de chaudières, 75 % complètent le dispositif par l'usage du poêle ou de la cheminée. Cette complémentarité est assurée par l'existence de nombreuses souches de cheminées (d'époque) reliées à des cheminées d'origine.

1, 2 et 3 : Différents types de clôture sur le village

5, 5 et 6 : Cheminées en brique et en pierre



3 - Patrimoine urbain et architectural



La ferme de Baisemont



BATI CLASSÉ

Oigny-en-Valois compte trois monuments historiques faisant l'objet d'un périmètre de 500 mètres au sein duquel l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est requis pour tout projet soumis à la réglementation d'urbanisme. L'ensemble de ces paramètres englobe la quasi-totalité du secteur bâti.

Il s'agit du château et de ses communs, de la croix du nouveau cimetière et du mausolée du général Charpentier.

D'autres bâtiments au sein du village méritent également une attention particulière, de par leur architecture vernaculaire remarquable.

En effet sur les 27 dossiers-architecture établis par le Pré-inventaire départemental, 13 portent sur des maisons pour une grande part du XIX^e siècle. Certaines portent la date 1834 ou 1868 sur les souches de cheminée.



Construction ancienne dont la date de construction (ici 1868) est marquée sur le linteau de la fenêtre.

Bâti classé et remarquable

3 - Patrimoine urbain et architectural



1, 2, 3 et 4 : Plan de façade de plusieurs bâtiments du château.



Le château et son parc en vue aérienne



Façade principale du château

LES ÉDIFICES CLASSÉS

- Le château et ses communs

Autrefois un château fortifié, l'actuel édifice est un manoir-château qui prit sa forme actuelle, entre 1490 et 1518 (date figurant sur une plaque foyère), dans le plus pur style Louis XII. Il présente de nombreuses analogies avec le château du Plessis-Brion construit en 1490 et 1524.

Jacques Thiébaud pense qu'il faisait partie d'une série de résidences dont la proximité de la forêt de Retz, favorisa l'éclosion sous les règnes de Louis XII et François Ier.

Le château subsiste encore sans grands changements dans son état originel. De belles caves voûtées forment le sous sol. Piliers et ogives sont en pierre, à pans coupés, sans clé ni chapiteau. Les voûtains sont en briques. L'élévation comporte deux étages. Les fenêtres ont malheureusement été élargies, fort maladroitement à la fin du siècle dernier. La façade Sud s'orne d'une tourelle polygonale contenant un escalier à vis en pierre. Deux tours ornent les angles de la façade Nord, dont la fonction défensive est purement symbolique, malgré la présence d'embrasures de tir. La tour N/O part de fond, la tour N/E est en encorbellement. Le comble a été modifié, vraisemblablement au XVIIème siècle.

L'édifice comporte encore de beaux éléments de charpente, notamment dans la tour N/O.

De la même époque subsistent également des éléments de l'ancienne enceinte fortifiée. Si le mur a été arasé en presque totalité, le castelet d'entrée reste un bel édifice entièrement construit en pierre et précédé par un pont enjambant l'ancien fossé. La porte en anse de panier est surmontée d'un étage à la base duquel se trouve un mâchicoulis. Une tourelle ronde en poivrière lui est accolée au Nord.

Autres vestiges de l'enceinte, deux tours polygonales sont situées au Sud du château. Elles sont construites en briques, à l'exception des encadrements et des chaînages de pierre qui forment les angles.

Les communs ont été transformés de façon très importante au XIXème siècle et sont assez

semblables à ceux du château de Coyolles, édifiés en 1854. Les bâtiments entourent une cour, en premier à usage d'écurie formant l'aile Nord, en second à usage de granges coté Ouest. Un hangar ferme la cour côté Sud. Une grange, actuellement à usage d'atelier, paraît être l'élément le plus ancien et pourrait remonter au XVIème siècle. Le lavoir, construit en pierre de taille est une création du XIXème siècle. Celui-ci était alimenté par des sources qui continuent à passer sous la parcelle 338, située face au château et appartenant à la propriété.

Tel qu'il apparaît aujourd'hui le château de Oigny en Valois reste un très bel exemple de l'architecture de la fin de l'époque médiévale en Valois.

L'appareil de brique et pierre, rare dans cette région est particulièrement remarquable. Malgré des transformations maladroitement, telles que l'élargissement des fenêtres, l'ensemble formé par le château, le castelet et les deux tours justifie son classement.

La très belle demeure est aujourd'hui privée. Elle tire son originalité de ses matériaux de briques rouges agrémentée de briques décoratives vernissées et pierres ; il caractérise l'évolution du château fortifié en manoir de plaisance. Un imposant Châtel d'entrée, les vestiges d'un pont-levis et de douves témoignent encore de l'architecture médiévale.

Le château (corps de logis, pavillon d'entrée et deux tours polygonales de l'ancienne enceinte) est inscrit à l'inventaire des monuments historiques du 8 février 1928 ; les communs, eux, y ont été inscrit à la date du 9 avril 1990. Le jardin d'agrément du château d'Oigny avec sa clôture, son bassin, sa serre et son jardin potager est inscrit au pré-inventaire des jardins remarquables.

3 - Patrimoine urbain et architectural



Vue sur l'entrée du château



Vue sur le lavoir du château



Le Mausolée du Général Charpentier

- La Croix du XIVème siècle dans le nouveau cimetière

Il existait dans la commune, un ancien calvaire du XIVème siècle, qu'un jour on voulait enlever. Les d'ANNE ont obtenu de la transporter sur la sépulture de leur famille dans le nouveau cimetière. Haute colonne monolithique à base circulaire à quatre degrés, elle est terminée par une croix gravée avec le Christ d'un côté, la Vierge de l'autre. Elle a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques du 8 février 1928 en même temps que le château d'Oigny.

- Le mausolée du Général Charpentier

Sur une demande écrite de la veuve du Général, en 1832 est obtenu l'autorisation de procéder à la construction du monument funèbre : le mausolée du Général Charpentier. Ce tombeau, beau mausolée d'un style empire, est situé sur le côté gauche du cimetière entourant l'Eglise.

Il consiste en un petit bâtiment en pierre de taille, implanté près de l'église le long du bas côté Nord. Sa face Ouest est percée d'une porte métallique à deux battants. Chacune des faces est ornée d'un abondant décor sculpté. Il fait partie de l'inventaire des monuments historiques du 9 avril 1990.

La façade Ouest comporte une porte de fer à deux vantaux percés de croix fleuronées, des initiales C et D, de la famille Charpentier et Dubayet. Le bas de chaque porte est renforcé d'un bossage en pointe de diamant. Au dessous de la porte est sculpté un ange-lot. Un cordon le sépare d'un tableau portant l'inscription 'la mémoire du juste sera éternelle', encadrée de deux couronnes d'immortelles. Sous la corniche court un bandeau décoré. De part et d'autre de la porte sont figurés des flambeaux renversés symboles de la mort.

On trouve sur cette face comme sur les autres, les deux couronnes.

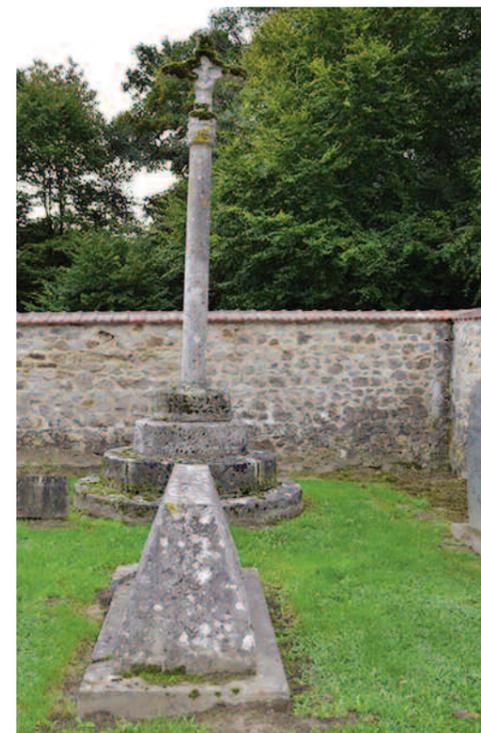
Sur la face sud de l'édifice sont inscrites les réalisations pacifiques du général.

"Chacun vantait sa bienfaisance et ses lumières A sa voix puissante deux cents arpents de bois ont surgi presque soudainement de terrains jusqu'alors sans culture à Oigny et à Vailly (Fosse Marguet); le même besoin d'être utile présidait au dessèchement de marais insalubres et à l'introduction des bonnes méthodes agricoles; il augmentait ainsi la richesse territoriale du pays; il améliorait le sort des habitants dont il aimait à développer et éclairer l'activité."

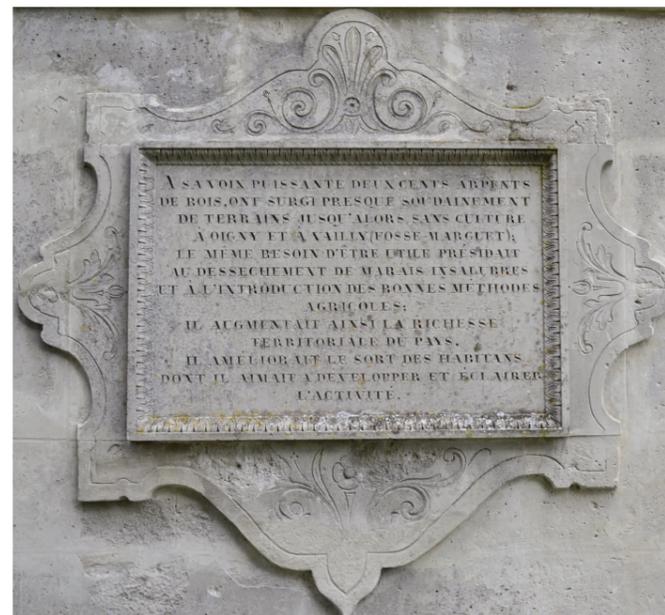
Sur la face nord, on peut y lire ses états de services militaires.

"Sambre et Meuse, Mayence, Italie, grande Armée, France. Ses campagnes commencèrent en 1792. Il fut blessé le 9 Vendémiaire an 8.

Il se distinguait le 6 Germinal an 7 à Vérone. Les 8, 23, 27 Floréal, 30 Préal, 1, 2 3, Messidor an 7 à Trébla. En Juin 1812, il commandait à Vitepsk. Ses divisions étaient remarquées en 1813 et 1814 à Lutzen et Bautzen, à Hanau et en France. Il fut mis en non activité le 21 Juillet 1815".



Localisation de la croix du XIVème siècle dans le nouveau cimetière



Inscription sur le mausolée

3 - Patrimoine urbain et architectural



1 et 2 : Vue sur l'Eglise



3 et 4 : Vue sur l'ancienne maison de commerce



LES ÉDIFICES REMARQUABLES

- L'Eglise du XIIème siècle

Elle ne figure pas sur la liste des Monuments Historiques, mais son volume remarquable par sa masse et son emplacement de prestige lui confère une place de choix dans cette étude. "L'Eglise de notre village est placée sous le vocable de Saint Martin qui se fête le 11 Novembre».

Bâtie au 13ème siècle, elle est remaniée au 16ème siècle avec l'ajout d'un collatéral et d'une chapelle.

Oigny était autrefois une cure régulière du Doyenné de Coyolles Archidiaconé de la Rivière, dont le présentateur était l'abbé de Valsery, puis fut une dépendance de la paroisse de Faverolles.

Elle est composée d'une nef et d'un seul bas côté et n'a pas de transept. Elle a une longueur de 22 m, une largeur de 6 m 50 pour la nef et 2 m 50 pour le bas côté. Le chœur carré n'ayant qu'une trouée est voûté à arceaux.

Les chapiteaux sont ornés de simples crochets. La nef a un plafond et se compose de trois arcades ogivales qui reflètent fort le style en usage sous le règne de Louis XI. Elles portent sur des piliers barlongs, sans chapiteau, ornés de moulures creuses descendant jusqu'à la base. A l'extrémité du collatéral, la chapelle dédiée à la Vierge, à comparer avec celle de Chavres, a une surface de 5,50 m2.

Cette chapelle était réservée aux seigneurs tandis que le bas côté recevait les paroissiens. Elle comporte à l'est une fenêtre surmontée d'un coeur et au midi une fenêtre à trois ogives. Le clocher, charpente couvert d'ardoises, était déjà en place sur la nef à la veille de la Révolution. Il contenait trois cloches, et le chanoine affirmait que la fabrique seule, avait toujours fourni à ses réparations.

Au dessus du porche, des traces de maçonnerie en forme de toit sur la façade, laisse supposer l'existence passée, d'un porche extérieur dit des "Lépreux" comme aux églises de Largny et Chavres. Une Pierre tombale sert de seuil d'entrée. Ce sont deux époux de la fin du 16ème siècle costumés en bourgeois. Il reste encore quelques, bribes de mots lisibles.

L'édifice comporte des boiseries du 16ème siècle qui devaient former un banc de chœur orné d'un décor "de plis de serviettes", ce qui était rare.

Les boiseries et le maître autel sont du 18ème siècle avec une peinture retable, "l'Assomption". Le retable est surmonté de deux statues en bois polychrome. On ne sait qui est Saint-Martin. Une statue de la Vierge mère tenant l'enfant Jésus, debout juchée sur croissant est vraisemblablement l'oeuvre d'un artisan rustique.

Il se trouve aussi deux Christ, l'un fixé côté nord de la nef, datant du 16ème siècle, l'autre étant du 17ème siècle. On peut également y apercevoir un banc en bois sculpté dans la chapelle. Il reste quelques vitraux de couleurs et ceux de chaque côté de la nef sont contemporains.

SOURCES :
HOULLIER Etat Ecclésiastique et Civil du diocèse de SOISSONS, 1783
De la Prairie Répertoire Archéologique, 1861
B.S.A.H.S SOISSONS
E. MOREAU - NELATON - Les Eglises de chez nous, 1914
Bernard ANCIEN, Notes de Juin 1967

3 - Patrimoine urbain et architectural



- Ancienne Maison du Commerce située rue Principale

Cette demeure possède un étage, ce qui est rare dans le village et présente une façade en pierre de taille. On peut dater sa construction aux années 1885-1900 et penser qu'elle a été construite dès l'origine en vue d'être maison de commerce. A l'arrière de celle-ci existait un ensemble de petites maisons, dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques murs, mais on peut encore lire sur une souche de cheminée une date de construction : 1827.

Il semblerait que la partie du bâtiment destinée à la boulangerie (fournil et grenier à farine) ait été rajouté dans un second temps au bâtiment principal, vraisemblablement au tout début du XXème siècle.

En 1909, la maison de commerce accueillait des activités de boulangerie, épicerie, rouennerie, mercerie, débit de boissons et débit de tabac (à cette époque 3 cafés étaient impanés dans le village).

La maison de commerce perdura jusqu'en 1976, et a depuis été transformée en résidence secondaire.

L'accès à l'édifice se fait depuis la voie, l'entrée sur-élevée par rapport au trottoir (ce qui nécessite la présence de marches maçonnées). Le décor sculpté présent au niveau des portes d'entrée, des corniches des façades est en pierre de taille. Le pignon est en briques rouges avec soubassement en pierres. Les fenêtres de façades ont trois carreaux par vantail en simple vitrage. Les volets de contrevents sont avec persiennes pour celles de l'étage et en partie plein avec une ouverture en petit losange pour celles du rez-de-chaussée.

- L'ancien café Maure situé 1 rue Silly la Poterie

D'après d'anciens plans on peut dater la maison aux alentours des années 1880, sachant que le garage et les bâtiments à l'arrière ont été construits dans un deuxième temps. Par ailleurs, il semble qu'une plus ancienne maison ait préexisté sur la parcelle avant cela, visible sur le plan Charpentier de 1802. Durant la première guerre mondiale, c'est

dans cette maison que se tenait la popote des officiers lorsque le village recevait des régiments de soldats.

Puis au cours de la seconde guerre mondiale, le garage de la maison fut transformé en café éphémère : le café maure.

Ce café situé en face de la maison de commerce, était le lieu de rendez-vous de tous les soldats de la 1ère compagnie du 27ème régiment de tirailleurs algériens qui venaient y prendre leur café, tandis que les soldats français allaient à la maison de commerce.

Au cours de son histoire, cette maison en pierre de taille, a connu de nombreuses transformations comme en atteste les photographies ci-contre.

En 1967, la maison transformée en résidence secondaire est en R+C. En 1968, le propriétaire entreprend des travaux pour l'équiper du confort moderne et refait notamment les fenêtres, notamment celles à l'étage, aujourd'hui toujours visibles.

- Le «Pavillon» situé rue des Bourgeois

Cet ancien pavillon de chasse peut être daté de la fin du XVIIIe siècle. Il se compose d'un corps de bâtiment à l'architecture classique dans le style des hôtels particuliers, avec une cour côté rue et un jardin sur la façade arrière.

Le pavillon de chasse d'origine n'était composé que de la partie centrale du bâtiment visible aujourd'hui. En effet, deux ailes dans le même style lui ont été adjointes par la suite, en 1920, pour lui donner ses dimensions actuelles.

Derrière cette demeure, on pouvait autrefois admirer un jardin à la française. Ce jardin présente aujourd'hui encore une percée entre les arbres qui ornent le fond du parc. Cette trouée dans l'axe du bâtiment offre une perspective sur la forêt.

Parmi les règles de l'architecture classique appliquées ici, une des plus visibles est la symétrie : le bâtiment lui-même est symétrique, mais aussi l'ensemble architectural en

bordure de rue. On trouve en effet le long de la rue deux maisonnettes identiques aux angles de la propriété, dont l'une constitue une partie de la maison du gardien.

Ces maisonnettes encadrent le porche d'accès à fronton triangulaire qui offre au Pavillon une autre vue dans son axe sur le terre-plein en demi-lune placé face au portail de l'autre côté de la rue des Bourgeois.

Le pavillon, a lui aussi traversé le temps et il garde aujourd'hui encore dans ses murs les traces de deux conflits qui ont marqué le XXe siècle. En particulier, dans une des chambres se trouvent des inscriptions faites par des militaires au cours de la première et de la seconde guerre mondiale.

En effet, cette maison a été réquisitionnée pendant la guerre de 1914-1918 afin de servir d'état-major pour des régiments français. Ainsi en 1918, se trouvait au Pavillon un major de cantonnement. Son rôle en ce qui concernait les habitants était de délivrer et de viser des laissez-passer aux personnes qui avaient besoin de se rendre dans les communes limitrophes.

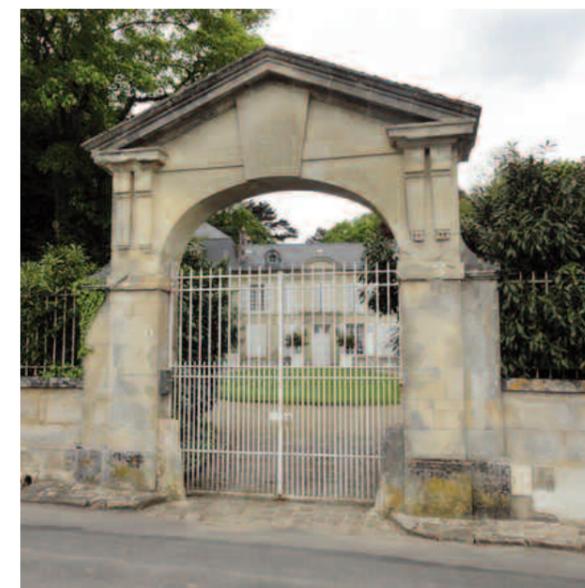
Lors de la seconde guerre mondiale, le pavillon fut à nouveau réquisitionné, mais cette fois-ci par les allemands.



1 et 2 : Ancien café Maure en 1937 et en 2013 (pour le garage)



Le «Pavillon» à l'architecture classique



Le porche d'accès à fronton triangulaire du Pavillon

3 - Patrimoine urbain et architectural



Localisation de la ferme de Baisemont par rapport à la zone urbanisée de la commune.



- La ferme de Baisemont

La ferme a une longue histoire : donnée par un groupe de 9 chevaliers en 1157 aux prémontrés de Lieu-Restauré, elle fut annexée à la chartreuse de Bourfontaine en 1394 et ce jusqu'à la révolution.

En effet, lorsqu'au XIV^e siècle, des moines Chartreux vinrent, non loin de là, fonder la Chartreuse de Bourfontaine, ils se montrèrent très intéressés par la ferme de Baisemont, du fait de sa proximité avec leur abbaye. Ils finirent donc par obtenir des Prémontrés qu'ils la leur cèdent à bail en 1394. Baisemont resta une ferme monastique jusqu'à la Révolution, en 1792, date à laquelle elle est vendue au citoyen Largenteur, fermier à Saint-Pierre Aigle.

L'architecture de cette ferme monastique comprend à l'entrée un corps de logis, d'un côté, et un jardin verger, de l'autre, clos d'un mur percé de meurtrières, permettant la défense de l'accès côté route. Le reste des bâtiments, écuries, étables, s'articulent en rempart, dont le fond est occupé par une grange magnifique, s'adossant à la lisière de la forêt. Au milieu de la cour se dresse également un remarquable colombier.

Le colombier :

Il est de plan carré, à toiture pyramidale et est constitué de trois niveaux distincts.

Le niveau inférieur est une pièce voûtée dans laquelle se trouve un petit lavoir particulier, alimenté jadis par le puits qui jouxte le colombier et, plus tard, par la source située en plaine.

Le niveau intermédiaire du colombier contient d'ailleurs l'énorme citerne d'eau, approvisionnée par cette fameuse source que l'on aperçoit en face du corps de ferme, de l'autre côté de la route de Baisemont. Cette source forme un bassin qui constituait le vivier des moines. Le trop-plein de ce bassin alimentait un étang situé dans le fond de la plaine.

Le niveau supérieur du colombier est, quand à lui, réservé aux pigeons. Il contient encore des boulines faits en plâtre et en lattes. Sa

capacité était d'environ 1000 pigeons. Posséder un colombier était un symbole de puissance, d'autant plus justifié par l'emplacement central du colombier, très visible et doté d'une architecture soignée. Jusqu'à la Révolution, seuls les seigneurs étaient autorisés à détenir un colombier dont les boulines pouvaient descendre jusqu'au sol.

La grange-étable :

La ferme possède plusieurs granges anciennes, mais l'une d'elle est particulièrement remarquable. Elle se situe face à l'entrée et aujourd'hui s'étend sur deux niveaux. La partie basse était une étable ou une bergerie. Cet étage est couvert de voûtes d'arêtes reposant sur une file de piliers centraux, lui donnant l'apparence d'un cellier d'abbaye.

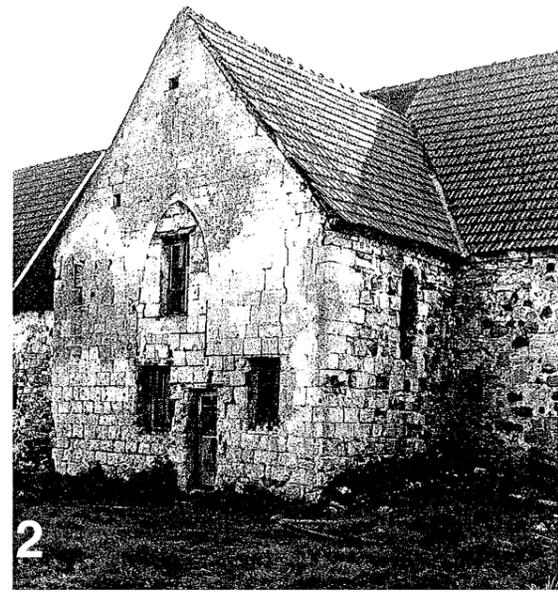
Le deuxième niveau était destiné au stockage de la récolte. Auparavant, deux autres niveaux étaient encore aménagés dans la charpente, portant à trois le nombre d'étages à usage de grange.

Cette grange-étable, dans son état-actuel, remonte au XVI^e siècle et se différencie d'une simple étable avec grenier du fait de l'importance des surfaces de stockage sur plusieurs niveaux et de l'usage de voûtes en pierre. Ces voûtes ont malheureusement été partiellement cassées au début du XX^e siècle pour gagner de la place, et cela a fragilisé les voûtes voisines qui sont maintenant étayées.

On remarquera que seul les murs de la partie supérieure de la grange font usage de la pierre de taille, ce qui laisse penser que cette grange a dû être rebâtie sur une plus ancienne construction. Cette construction ancienne a peut-être été détruite au cours de la guerre de cent ans, car il est connu que la ferme de Baisemont est restée en ruines pendant toute la première moitié du XV^e siècle. Ce n'est que très progressivement que les constructions se sont effectuées dans toute la région et se sont amplifiées au XVI^e siècle. La grange aurait alors pu être construite en utilisant la base des murs subsistants à la construction située précédemment à cet emplacement.

Le bâti remarquable

3 - Patrimoine urbain et architectural



La charpente aujourd'hui visible dans son ensemble du fait de la suppression des deux niveaux de grenier, fait usage de poutres de très grandes dimensions. Lors de sa construction, elle était entièrement assemblée et ajustée au sol, puis numérotée, démontée et ensuite remontée en place.

La chapelle

La ferme était tenue par des moines jusqu'à la Révolution ce qui explique la présence d'une chapelle. Elle consiste en un pignon qui saille vers l'extérieur de la ferme. Une grande fenêtre en ogive ainsi que des fenêtres latérales arrondies l'éclairaient. On retrouve la trace d'une piscine qui permettait de vider les burettes de la messe.

Cette chapelle a été convertie en habitation pour les ouvriers agricoles. La grande fenêtre en ogive a été murée et percée d'une fenêtre classique. D'autres fenêtres et une porte ont été créées. Des planchers ont été ajoutés à l'intérieur pour créer plusieurs niveaux habitables, achevant de métamorphoser cette chapelle en une simple maison rustique.

Le logis

Venant d'Oigny, la route de Baisemont passait encore au XIX^e siècle au ras du logis de la ferme, faisait ensuite une chicane le long du mur d'enceinte, puis rejoignait son tracé actuel.

Le logis de la ferme n'a pas toujours été le bâtiment actuel. L'épaisseur de son mur extérieur et la trace de la voûte d'une ancienne porte piétonne indiquent que c'était le mur du clos qui se situait à cet endroit. L'habitation, quant à elle, se trouvait dans le bâtiment à l'angle du logis actuel. Devant ce bâtiment, du côté de la pâture, de petites maisons ouvrières venaient s'adosser, complétant avec la chapelle un espace destiné au logement des ouvriers permanents ou saisonniers.

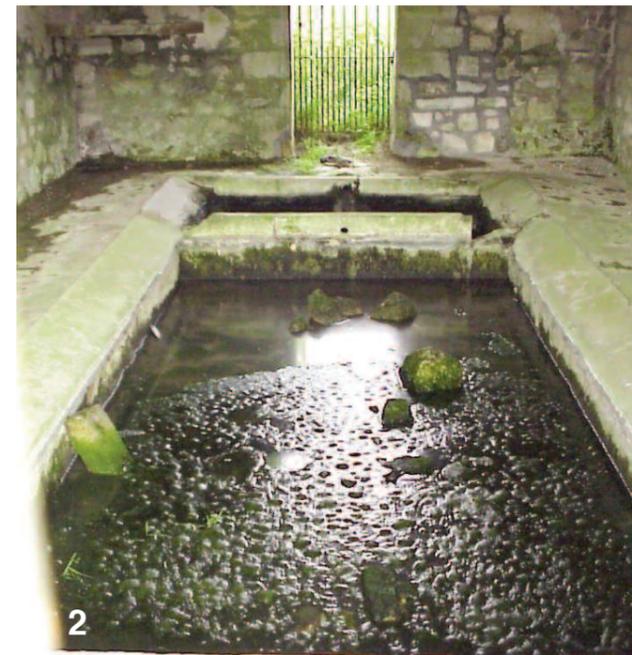
1 et 3 : La ferme de Baisemont au début du siècle et dans les années 2000

2 : La chapelle convertie en logement

3 : Le logis

4 : Lithographie de la ferme

3 - Patrimoine urbain et architectural



LE PETIT PATRIMOINE

- Le lavoir

Bien que ne figurant pas sur la liste des Monuments Historiques, cet édifice mérite que l'on s'y arrête tant pour sa qualité architecturale (sobre, simplement utilitaire et bien entretenue par la commune), que pour la poésie qui s'en dégage. Son bassin était sans nul doute le lieu privilégié des femmes de Oigny. Les habitants de Oigny sont très attachés à ce souvenir d'un passé récent.

Il se situe à la sortie sud du village le long de la D 1380 et il est alimenté par une source. Il s'agit d'un bassin rectangulaire couvert d'un toit en tuiles plates à deux versants.

Cette architecture de l'eau est complétée par quatre puits en pierre de taille couverts d'un petit pyramidon, avec leurs pompes à balanciers.

- Les puits

Sur quatre puits présents sur la commune, trois sont localisés rue principale (secteur de l'habitat ancien) et un, ruelle rouge.

Ces anciens puits sont aujourd'hui des petits ouvrages à base carré en pierre de taille ou moellons calcaires avec des toits en pierres scellées.

Aujourd'hui le réseau d'eau se substitue à leur fonction séculaire mais leur maintien sur place camouflé dans ces petits édifices permet d'entretenir un lien entre présent et passé.

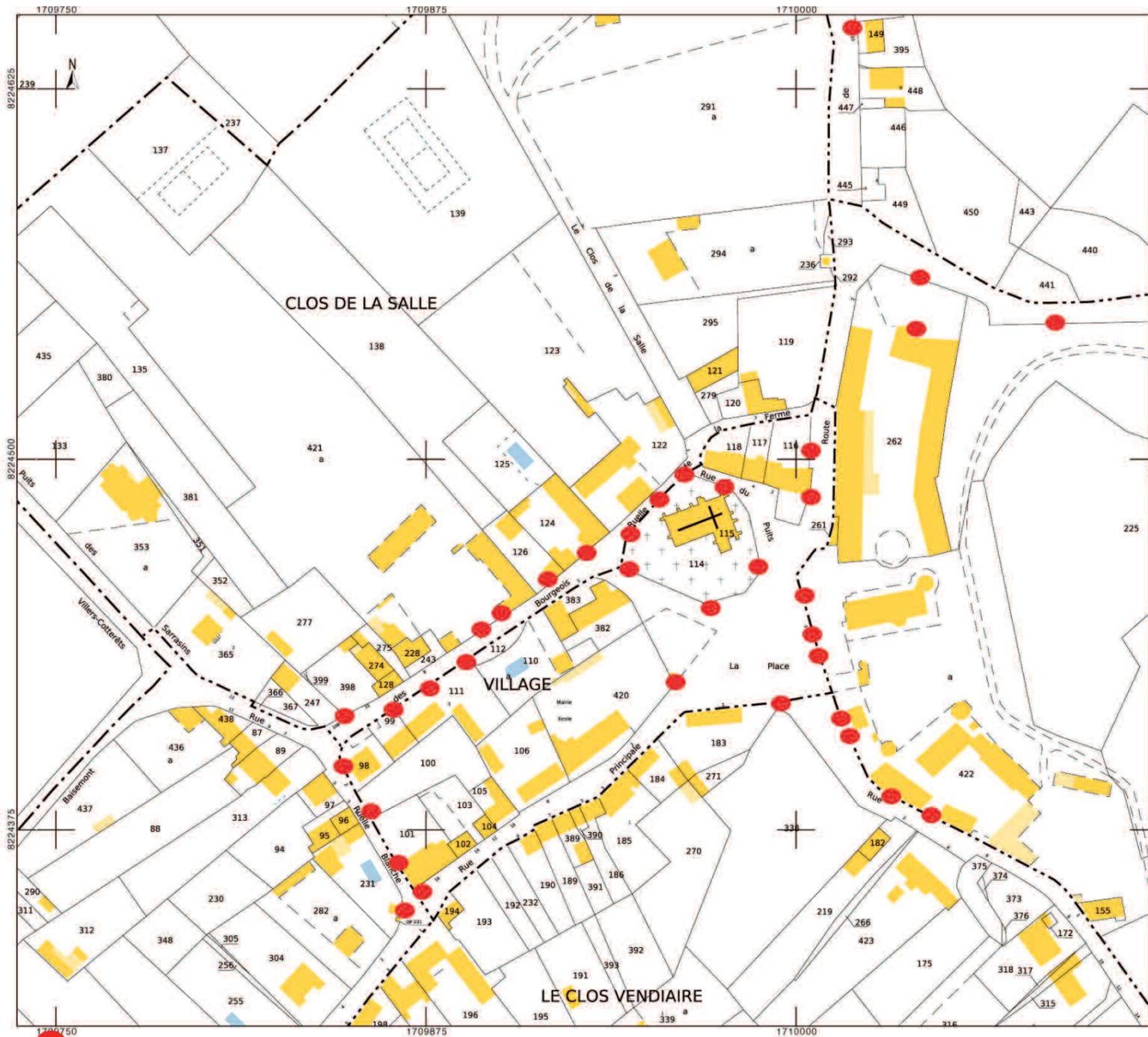
A noter également la présence sur le territoire d'un ermitage voué à Saint-Antoine. Celui-ci situé près d'une source, aujourd'hui oubliée, a joué un rôle important jusqu'à la Révolution. On lui attribuait la guérison de la gale, des brûlures, des rhumatismes et des maux d'yeux.

1 et 2 : Le lavoir communal

3, 4 et 5 : Les différents puits en pierre de pays disséminés à travers le village.



3 - Patrimoine urbain et architectural



Emplacement des chasse-roues à Oigny représentés en rouge sur le plan cadastral.



Chemin pavé de Silly-la-Poterie



Chemin pavé de Buironfosse (vers la chartreuse de Bourfontaine).

Commune de Oigny-en-Valois



- Les chasse-roues en pierre

Les Chasse-roues que l'on appelle aussi boute-roues avaient une utilité : faciliter le passage des chariots ou des charrettes dans l'entrée de la ferme, mais aussi des carrosses ou des cabriolets.

Ces chasse-roues étaient placés de chaque côté de l'entrée des maisons bourgeoises ou des petites rues au passage étroit. Ils sont généralement en grès.

Sur la commune de Oigny, les chasse-roues ont des formes de petits menhirs aux arêtes irrégulières et aux dimensions variables. Leur fonction a été détournée pour en faire des objets décoratifs disposés en alignement le long des murs de soutènement ou des espaces herbés de la place de l'église.

On les retrouve également disséminés aux entrées des demeures remarquables telles que les bâtisses bourgeoises ou le manoir-château. Ils contribuent à entretenir ce lien entre présent et passé que la commune souhaite valoriser et sauvegarder.



- Les chemins pavés

Sur le territoire communal, on recense deux chemins pavés remarquables datant du XVIIIème siècle.

L'un relie Oigny-en-Valois à la commune de Silly-la-Poterie en passant par la forêt. Il est d'ailleurs identifié par la notice environnementale de l'ONF comme entrée de forêt intéressante. Les touristes l'empruntent, non sans mal et les habitants du secteur y sont fermement attachés. Le pavé de Silly-la-Poterie séduit et charme les uns comme les autres, toutefois l'utilisation des engins motorisés fragilise ce dernier.

L'autre relie la ferme des Pommiers, située à l'ouest du territoire vers le Haras de Bourfontaine, dite ancienne Chartreuse. Ce chemin connectant deux propriétés privées est moins fréquentée mais tout aussi intéressant.

- Les haies

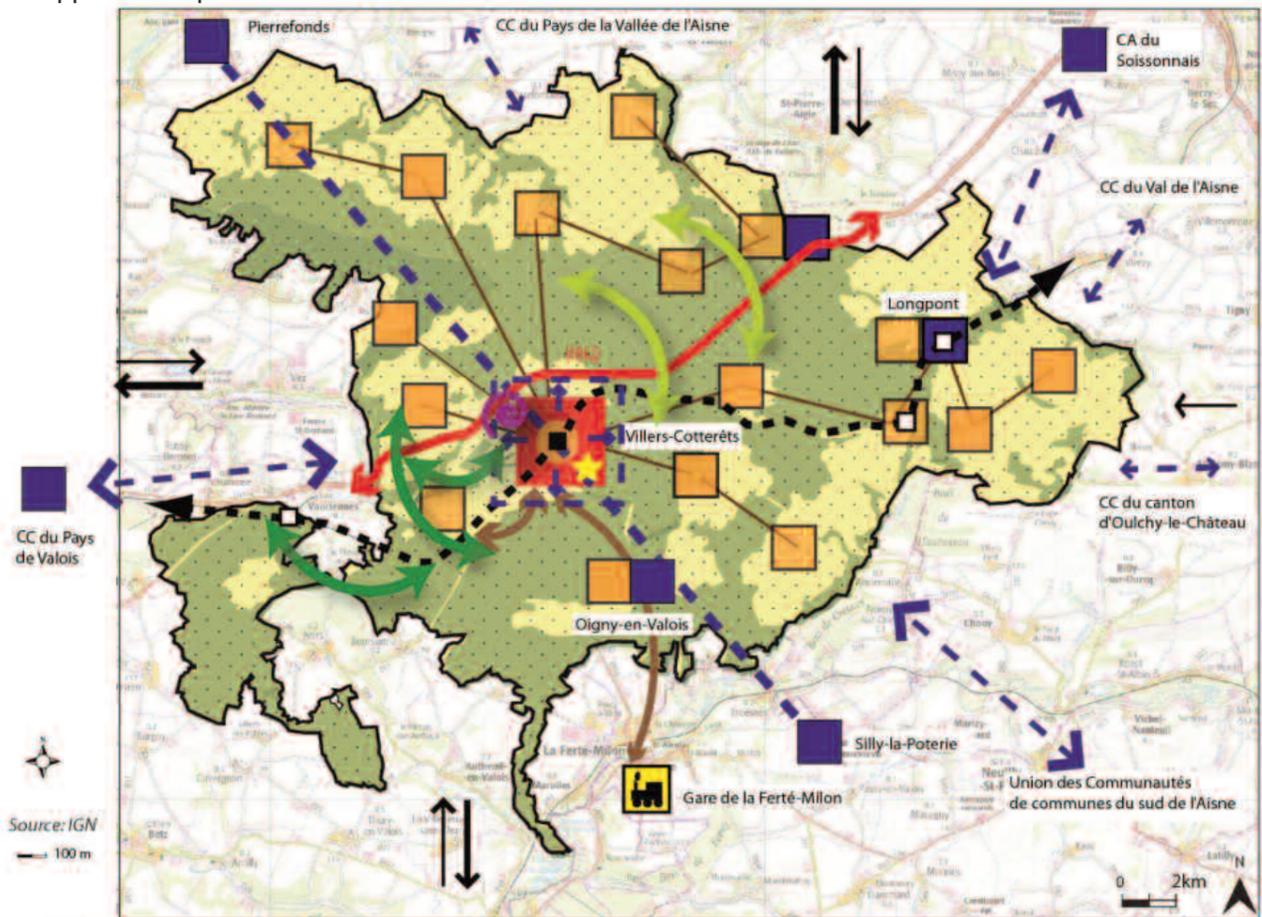
Les nombreuses haies qui jallonnent le village participent au patrimoine urbain d'Oigny-en-Valois. Elles sont traitées dans le chapitre suivant (page 45).



Le patrimoine remarquable

- Patrimoine urbain et architectural

Un développement équilibré et harmonieux sur le territoire communal :



Au sein d'un environnement exceptionnel, à préserver et à valoriser

Milieu Naturel et Paysage

- Une préservation des espaces naturels à forte valeur écologique (trame verte et bleue) et de la diversité paysagère prenant en compte la prévention des risques et des calamités
- Une amélioration de la qualité de l'air et une limitation de la consommation énergétique
- La forêt: puits de carbone, fondement identitaire du territoire, vecteur de développement économique

La constitution du socle communautaire... pour un objectif de croissance maîtrisée

Démographie et Logements : 18 450 habitants en 2030

- Développement démographique du pôle de Villers-Cotterêts: effort de construction, densification, diversification de l'offre de logements
- Aménagement du pôle gare et résorption de la friche-silo
- Participation des communes périphériques à la croissance démographique du territoire: effort de construction, aménagements durables et services publics de qualité

Economie et Tourisme

- Renforcer l'attractivité économique existante et maintenir le taux d'emploi; maintien et développement des zones d'activités économiques (renouvellement ou implantation) sur la ville-centre, développement d'une offre commerciale complète
- Développement de l'offre touristique (château royal de Villers-Cotterêts, Abbaye de Longpont, Château de Montgobert, Forêt de Retz, chemins de randonnées pédestres, cyclables, équestres)
- Mise en réseau avec les autres territoires

Une réduction de l'impact écologique de la coupure constituée par la RN2 et un maintien des continuités écologiques

- Enjeux multiples : vallée de l'Automne, zone Natura 2000, etc. Enjeu simple : passage de la faune
- Une agriculture valorisée et une préservation des terres agricoles en limitant l'étalement urbain.
- Un renforcement de l'identité paysagère et architecturale du territoire
- Une protection des zones Natura 2000

Déplacements

Une organisation des déplacements qui se fait davantage en lien avec les lieux de vie et les zones d'activités.

- La RN2, colonne vertébrale du territoire: liaisons intra-CCVCFR et vers l'extérieur.
- Développement du mode ferroviaire (intermodalité)
- Une dépendance vis-à-vis des bassins d'emploi extérieurs qui s'atténue.
- Gares extérieures au territoire (La Ferté-Milon) permettant d'augmenter les capacités de desserte.
- Lignes de transports à la demande (TAD) vers les communes périphériques (ou rurales)
- Ligne de transport en commun (bus) vers Coyolles et vers la gare de la Ferté-Milon à renforcer (TER - Gare de l'Est).
- Aménagement du secteur d'entrée de ville à l'ouest de Villers-Cotterêts (Porte du Valois).

Source : SCOT CCVCFR - PADD

UN POTENTIEL TOURISTIQUE

D'après les chiffres de l'INSEE et l'analyse du Comité Régional du Tourisme Picardie, l'Aisne concentre près de 23% des emplois touristiques de Picardie. Ce résultat est encourageant dans la mesure où l'Aisne ne dispose pas de zones très équipées comme la Côte Picarde ou les grands sites récréatifs comme le sud de l'Oise. De plus, avec une hausse supérieure à 26% sur 6 ans, la croissance des emplois touristiques dans l'Aisne est supérieure aux moyennes régionale et nationale. Au total le tourisme dans l'Aisne représente un total de 5000 emplois, ce qui le place comme le 3ème employeur de l'Aisne.

Ce tourisme repose notamment sur le phénomène Center Parcs, sur des locations meublées et chambres d'hôtes très dynamiques (taux d'occupation de 57% dans l'Aisne, soit un des meilleurs de France), ainsi que sur des campings qui se modernisent avec l'essor du locatif. Cette offre résidentielle permet ainsi à de nombreux touristes de découvrir la diversité paysagère et architecturale de l'Aisne, au travers de promenade ou encore de visite des monuments.

Oigny-en-Valois, avec son cadre paysager inséré au milieu de la forêt de Retz, son riche passé historique et sa traversée par le chemin de grande randonnée GR11, attire un nombre de touristes conséquent. La municipalité a mis en place un certain nombre d'actions afin de conforter ce mouvement.

On peut ainsi faire référence :

- à la visite du village lors de la journée Européenne du patrimoine,
- aux visites du village et de son patrimoine sur l'ensemble de l'année avec l'association des Amis de Oigny,
- à la mise en place d'un circuit de micro balade sur la commune, intitulé «Oigny, un essart en forêt de Retz», (177ème position sur 300 en télé-chargements de parcours en 2012),
- au site internet de la commune : www.oignyvalois.fr
- à l'intégration dans le réseau des greeter lancé

par le département : au cours d'un grand casting, 28 habitants de l'Aisne ont été sélectionnés pour devenir des ambassadeurs de leur destination.

Les Greeters de l'Aisne (de l'anglais "to greet" : accueillir) vous font découvrir en toute convivialité leur coin, leur région, dont ils sont fiers et passionnés, comme le ferait un ami. Tantôt passionnés d'histoire ferroviaire et de petits trains miniatures, tantôt amoureux des fleurs et des richesses naturelles d'une localité particulière... Les Greeters ont tous en commun la passion de leur territoire et l'envie de la partager.

Toutefois l'absence de structure d'hébergement touristique (gîte, chambre d'hôte, camping) et l'absence de structures commerciales ou de services (commerce de proximité entre autres) sur la commune peuvent être un frein au développement touristique.

A l'échelle intercommunale, l'un des enjeux défini par le SCOT est le développement de l'activité touristique, défini comme un moteur de son développement économique. « L'environnement et le patrimoine exceptionnel du territoire, sa proximité de la région parisienne, la desserte en transports et la présence de l'Office de Tourisme Intercommunal de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz sont autant d'atouts pour la réussite de ce projet qui devra s'orienter autour d'une ou plusieurs thématiques originales et spécifiques, dont celle du tourisme de mémoire».

Le territoire communal est concerné par le projet d'aménagement en voie verte (piétons/vélos) de l'ancienne voie ferrée reliant Villers-Cotterêt à la Ferté Milon. La mise en valeur d'une liaison piétonne forte de cette voie verte vers le village contribuerait à optimiser son attrait touristique.

A ce titre le SCOT préconise de passer d'un tourisme essentiellement culturel et patrimonial, synonyme de simple passage, à une filière touristique complète, complétant l'offre traditionnelle par une offre ludique et familiale, permettant de développer l'hébergement et la restauration dans les communes rurales. Oigny-en-Valois est identifié comme village avec développement de l'offre touristique.

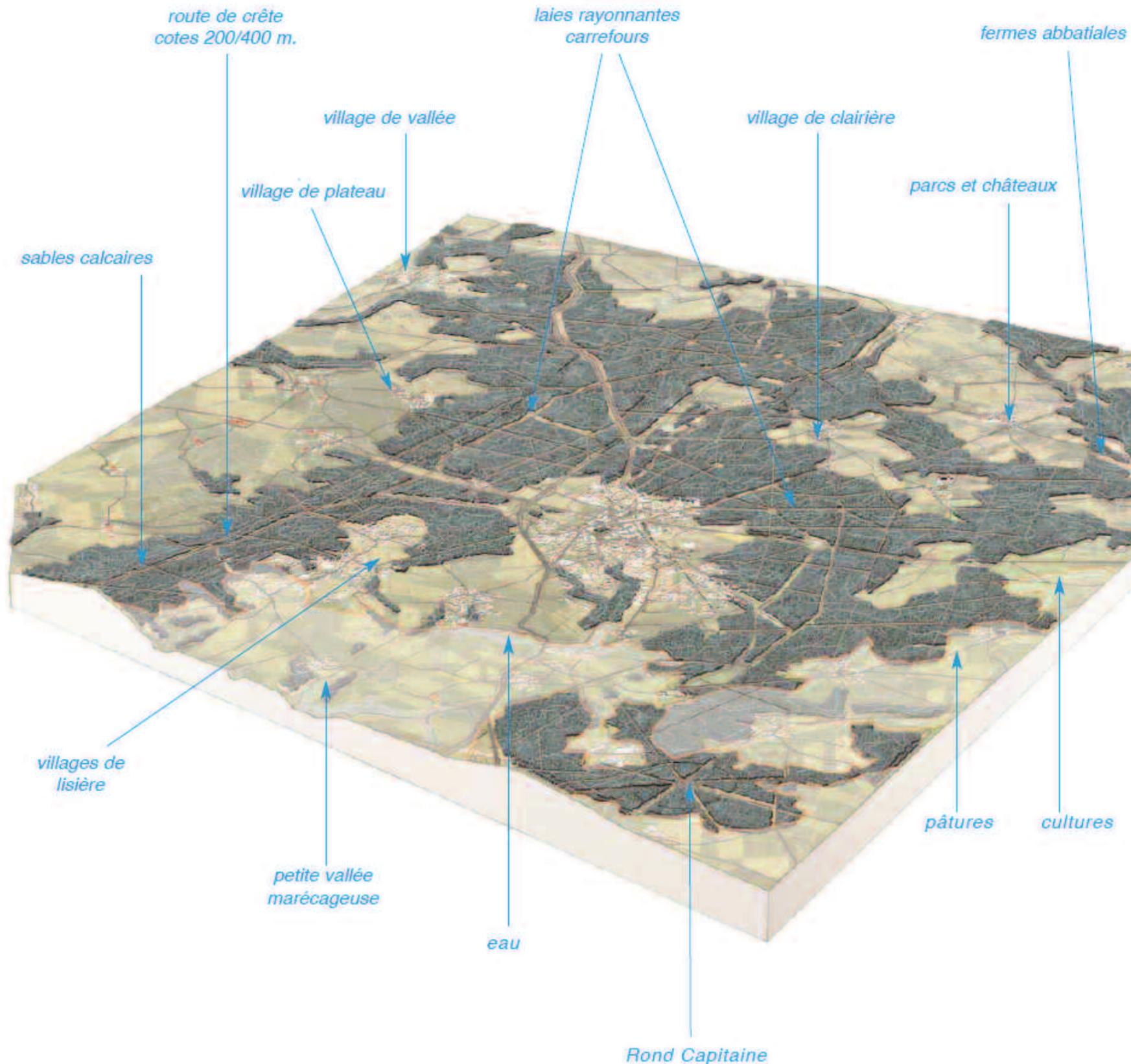
Un potentiel touristique à conforter



4. DIAGNOSTIC PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL

4. Diagnostic environnemental et paysager

Motifs identitaires du massif forestier de Retz :



LE GRAND PAYSAGE :

Le territoire communal, situé en frange ouest du département de l'Aisne, fait partie de la structure paysagère du Valois, et est marqué par la sous-entité géographique du massif forestier de Retz.

La forêt domaniale de Retz épouse les formes d'un fer à cheval aux ramifications nombreuses, sur un périmètre de 360 km. Elle couvre 13 339 ha et constitue ainsi un des premiers massifs forestiers de l'Aisne.

La forêt de Retz est une forêt de feuillus pour 93% de surface, une hêtraie pour l'essentiel. Gérée par l'ONF à Villers-Cotterêts, la forêt est organisée en futaies régulières, constituées d'arbres du même âge et d'essences peu variées, pour la production du bois d'oeuvre.

Toutefois certaines parcelles sont traitées sous forme de futaie jardinée (130 ha soit 1% de la surface totale), futaie mixte feuillus-résineux. La futaie jardinée de Retz se compose de bouleaux, de hêtres, de chênes, de châtaigniers, de mélèzes, de pins de diverses espèces, de sapins pectinés,... Dans ce mélange résineux / feuillus, la présence de strate d'âge différent, combiné au micro-relief, assure un indéniable intérêt paysager qui est mis en valeur par la traversée de la RN2.

On trouve, hormis cette présence boisée permanente, une végétation ponctuelle dans les clairières des cultures : quelques arbres isolés en bord de chemins, et de nombreux vergers autour des villages. Cette végétation constitue des repères très marqués dans une étendue dégagée. Peuplée de cerfs, de biches, de sangliers, de chevreuils, de renards, de lièvres,... la forêt de Retz est un théâtre de chasse à cour.

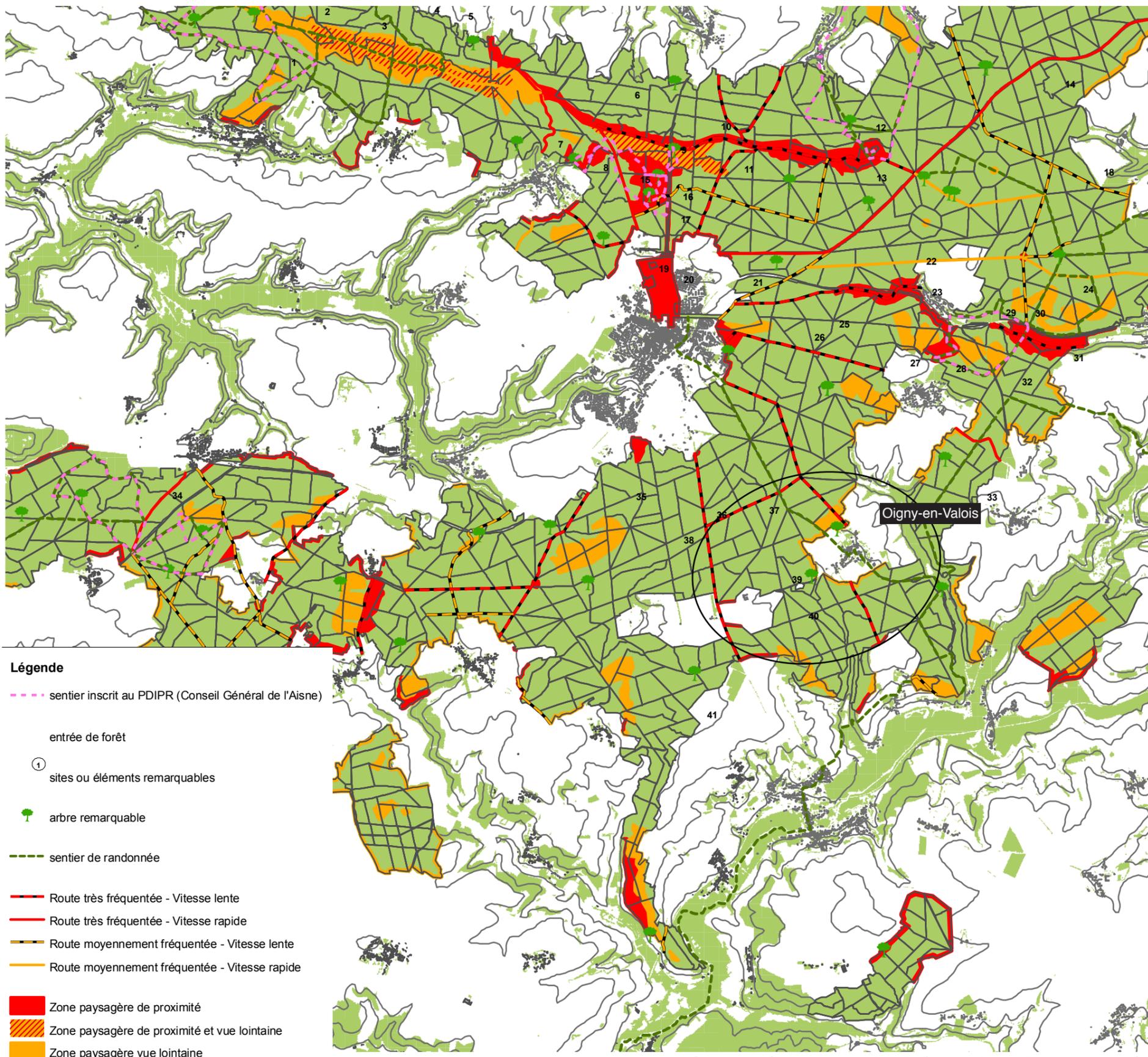
On peut y circuler à son gré. Plus de 60 km de routes forestières et 560 km de laies et de sentiers, rayonnant par 400 carrefours, sillonnent les parcelles de futaies ponctuées de pierres fantastiques, de chapelles, de fontaines, d'étangs, de rochers, d'arbres remarquables.

L'eau est omniprésente dans la forêt, et en même temps elle est assez peu visible, si ce n'est dans le semis de mares. Pourtant le massif forestier de Retz apparaît, du fait de la présence en périphérie d'un système de vallées, comme un château d'eau, ce qui est sans doute le cas, la nature des sols et du sous-sol étant très favorables à l'infiltration. De grands réseaux de circulation souterraine de l'eau semblent exister et alimenter les nappes luétiennes et thanétiennes ; ils seraient aussi responsables de micro-reliefs dans les sables liés au soutirage.

Source : atlas des paysages de l'Aisne Sud

4. Diagnostic environnemental et paysager

Principales dessertes et zones payagères du massif forestier :



Source : Aménagement forestier - Forêt domaniale de Retz 2013-2032. ONF

Commune de Oigny-en-valois

L'entité paysagère de Retz est parcourue par un important maillage routier qui se décline selon une hiérarchie très organisée.

La ville de Villers-Cotterêts centralise les deux plus grosses infrastructures routières qui assurent une liaison avec le reste du département de l'Aisne, mais aussi avec le département de l'Oise, pour une liaison directe vers Paris. Il s'agit de la Nationale 2 qui, suivant un axe Nord-Ouest, Sud-Est, relie Soissons à la capitale ; et des départementales 973 et 936 qui permettent une liaison successivement, avec Compiègne et La Ferté-Milon.

Ces deux principales voies structurantes ont également un rôle primordial dans le fonctionnement interne de l'entité. En effet, d'autres départementales viennent s'y greffer pour assurer une desserte vers chacun des villages. A cette trame viaire déjà bien fournie viennent s'ajouter les layons qui investissent l'ensemble de la forêt domaniale, dessinant un quadrillage très régulier.

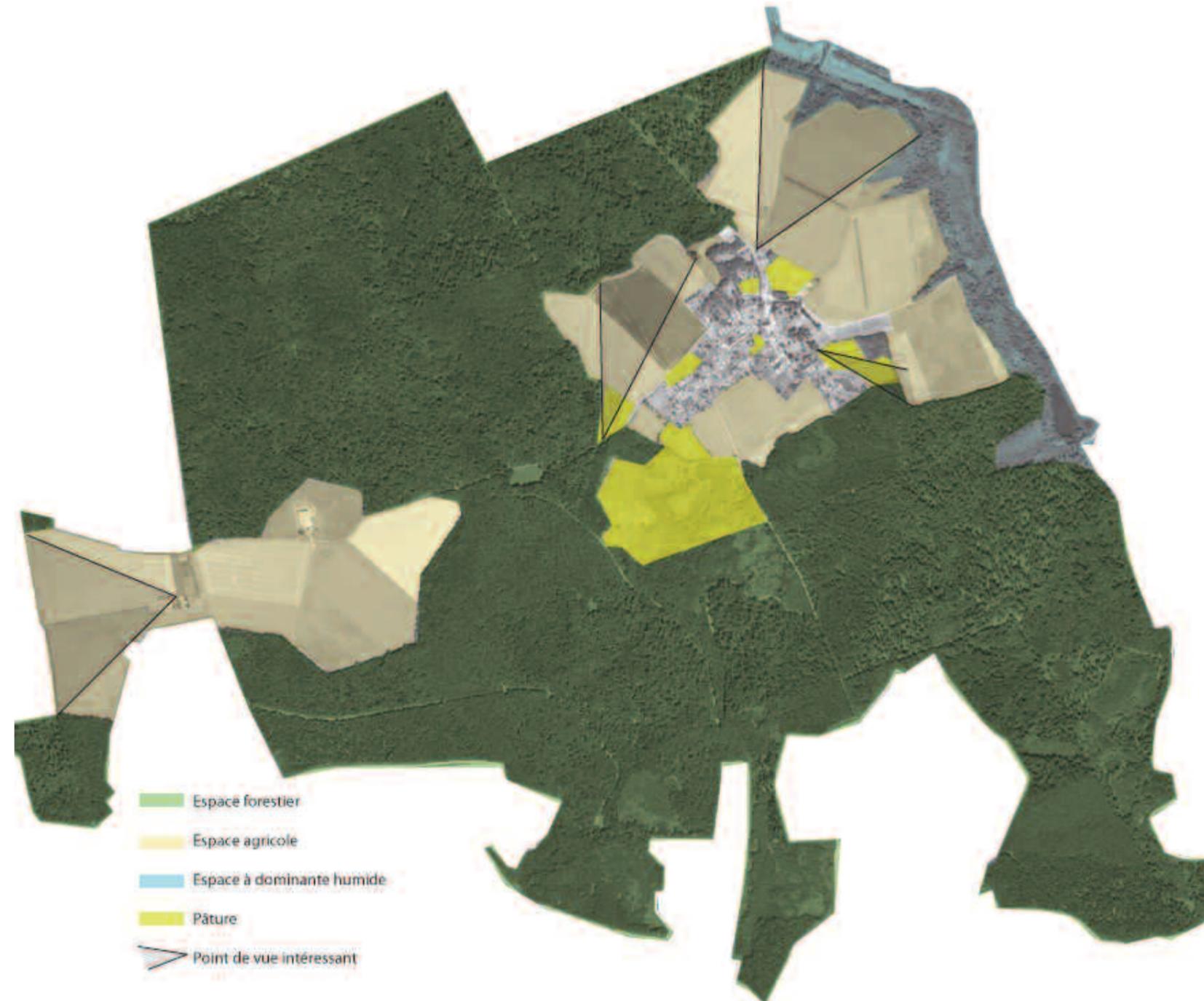
Par ailleurs, le mode d'organisation du sol révèle l'incidence du relief et du réseau hydrographique sur l'implantation des villages. Ainsi les villages implantés au coeur de la forêt ont choisi des sites peu perturbés par les mouvements du sol et assez proches des points d'eau. C'est notamment le cas du village de Oigny-en-Valois localisé sur du sable de Beauchamps, non loin d'une zone de marais parcouru par le ru d'Oigny.

Selon le SCOT de la Communauté de Communes Villers-Cotterêts / Forêt de Retz (CCVCFR), le cadre naturel et paysager préservé du territoire, dont la forêt de Retz en est l'élément fédérateur, est un élément fondamental de l'identité et de l'attractivité de la Communauté de Communes. A ce titre, l'axe 2 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCOT précise que l'environnement doit être protégé et doit également pleinement participer au projet de développement du territoire de la CCVCFR, par la richesse qu'il constitue et l'attractivité qu'il génère. L'environnement est décliné en sept «éléments» que sont l'eau, l'air, la terre, l'énergie, la forêt, le patrimoine bâti et les risques naturels et technologiques. Chacun de ces éléments faisant l'objet d'actions thématiques fortes, à commencer par le sol qui est consacré en tant qu'élément à ne pas gaspiller.

L'un des enjeux forts défini par le SCOT est la protection des éléments identitaires (paysages, forêts, espaces agricoles) et la maîtrise de leur évolution face au développement résidentiel ou économique, mais aussi au regard des pratiques culturelles, représentent un enjeu fort pour les communes si elles tiennent à conserver ce qui fait leur identité.

Le grand paysage

4 - Diagnostic environnemental et paysager



Vue depuis le chemin de Buironfosse sur un paysage ouvert depuis la ferme des Pommiers vers la Chartreuse de Bourgfontaine.

Commune de Oigny-en-valois

CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

La commune de Oigny-en-Valois est marquée par un contraste important entre les espaces ouverts et les masses.

Les clairières agricoles, autour du village, de la ferme de Baisemont et de Bourgfontaine, offrent de grandes perspectives visuelles intéressantes depuis la lisière forestière vers les secteurs bâtis, en raison de la faible présence d'une couverture végétale. La ferme de Baisemont, calée en arrière plan par la lisière forestière, surplombe la clairière agricole. Ce remarquable édifice, constitue un repère fort dans le paysage, tout comme le Haras de Bourgfontaine, accompagné par un alignement d'arbre de haute tige.

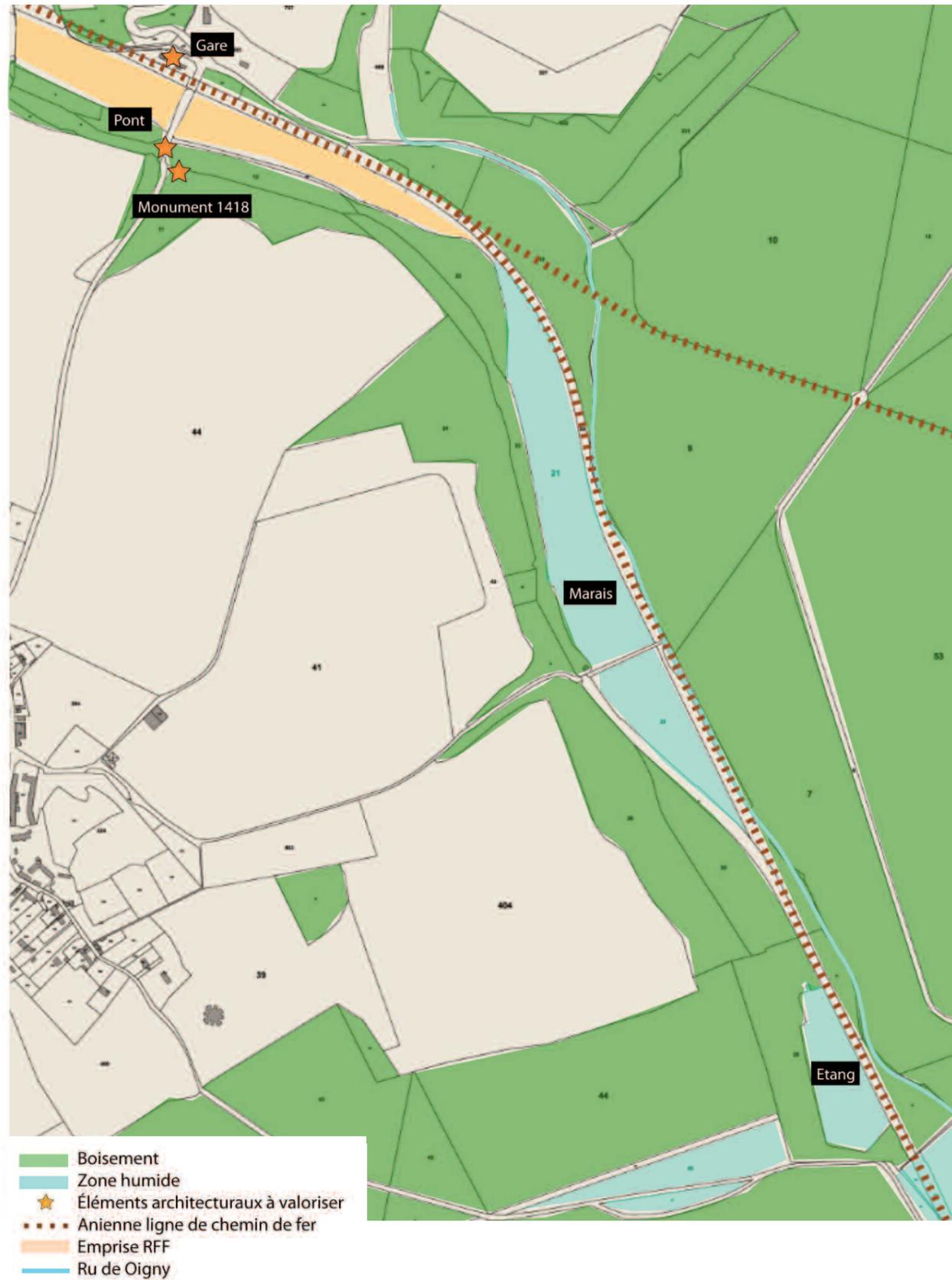
L'espace de marais, situé en frange nord-est est peu perceptible du fait de la couverture boisée qui l'entoure de par et d'autre, et ne permet pas de dégager des vues lointaines. Cet espace est néanmoins fortement marqué par des vestiges historiques, lié au chemin de fer et aux différentes guerres qui se sont succédées sur le territoire. On peut ainsi y apercevoir les anciennes lignes de chemin de fer, avec l'ancienne gare et le pont permettant de franchir la vallée.

L'espace de marais constitue l'essentiel de la trame bleue pour le territoire communal. Celle-ci est composée entre autre du ru de Oigny qui se jette dans la Savière, du marais et de l'étang.

Le massif forestier de Retz se caractérise par un paysage fermé sur le reste du territoire. Les lisières forestières qui entourent le village de Oigny-en-Valois sont identifiées dans le document d'objectif de l'aménagement forestier de la forêt de Retz comme zone paysagère de vue lointaine, qui nécessite d'être préservée.

D'après le nouveau plan de gestion, deux zones sensibles d'évolution situées au nord-ouest du bourg et sud-est de Oigny-en-Valois sont identifiées en régénération (parcelles 973,1055,1056). Une compatibilité est donc à trouver entre l'ONF et la mise en oeuvre de l'AVAP, dans le cadre de la régénération et des éventuels impacts paysagers que cela entraînerait.

4 - Diagnostic environnemental et paysager



1 : Vue sur le ru de Oigny

2 : Vue sur le marais (étang du château : le Viveret)

3 : Vue sur la végétation associée au marais

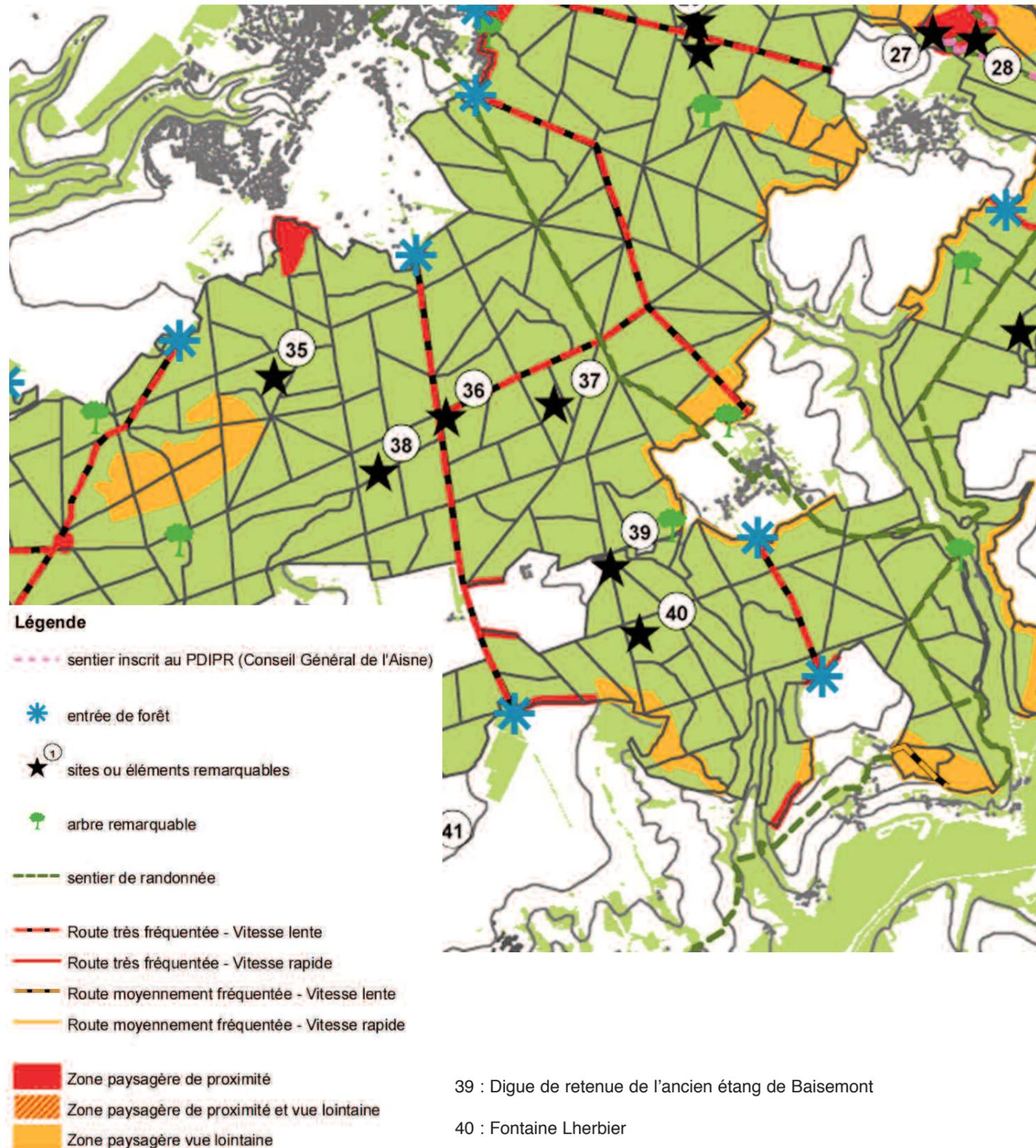
4 : Vue sur l'étang



Sensibilités paysagères

4 - Diagnostic environnemental et paysager

Cartographie des sensibilités paysagères et des attraits touristiques du massif forestier de Retz.
Source : ONF - Notice environnementale 2012.



Sur le territoire communal, la forêt de Retz comporte plusieurs éléments paysagers et touristiques à valoriser. Il s'agit notamment d'arbres remarquables, dont fait partie le platane de Saint-Antoine, et de la digue de retenue de l'ancien étang de Baisemont. L'entrée de la forêt au sud du village est identifiée comme une entrée remarquable, notamment avec le chemin pavé de Silly la Poterie.

Il existe deux points de vue offrant de larges perspectives visuelles au delà des limites du territoire, qui nécessitent d'être préservés. Le premier se situe au nord-est du village et donne sur la vallée ; le second, se trouve au niveau de la ferme des pommiers et dégage une vue sur le Haras de Bourgfontaine. Un troisième point de vue intéressant est également identifié en entrée ouest du village depuis la RD1380. Celui-ci donne sur la clairière et la lisière forestière.

Par conséquent, les enjeux paysagers portent sur la gestion des espaces de transition entre l'espace de marais au paysage fermé par les boisements, les clairières agricoles au paysage très ouvert et le massif forestier.

Le territoire de Oigny-en-Valois dispose au delà des points de vue intéressants, de caractéristiques paysagères riches, de par la diversité de ses milieux et de son architecture vernaculaire. A ce titre, il est identifié comme paysage particulier du massif de Retz dans l'Atlas des paysages de l'Aisne Sud.

«Isolé au coeur du massif de Retz, le village de Oigny-en-Valois ne se dévoile qu'au détour d'une petite voie départementale, elle-même reliée, à chacune de ses extrémités, à deux autres départementales qui font route vers le pôle urbain de Villers-Cotterêts. Bien qu'insignifiante et d'aspect très modeste, cette voirie constitue le seul lien entre le village de Oigny et le reste de l'entité.

La trame urbaine du village s'érige dans une vaste clairière tournée vers l'exploitation agricole. Le contraste de lumière est d'ailleurs saisissant lorsque l'entrée dans Oigny s'effectue à partir des layons carrossables qui enserrant le territoire communal. L'obscurité relative de la

forêt domaniale cède le pas à un puits de lumière. Cependant, la silhouette forestière, qui ceinture l'horizon en tout point, rappelle à l'observateur qu'il se situe dans une immensité boisée et que ce village n'est qu'un temps de repos avant de revenir dans le végétal.

La clairière qui symbolise l'espace défriché autour du village de Oigny communique, au Nord, avec une seconde clairière qui correspond à l'établissement humain du village de Dampleux. Ces deux zones, vierges de toute végétation, sont interrompues par la ripisylve qui borde un affluent de la Savière.

L'aménagement interne du village se distingue par son bâti de caractère qui se mêle à une végétation luxuriante, débordant amplement sur l'espace public.

L'accompagnement végétal, qui symbolise la trame du traitement paysager de la voirie, limite les percées visuelles sur les espaces privatifs. Seules les constructions établies au centre du village se dévoilent franchement, sans obstacle végétal. Les autres édifices se révèlent partiellement derrière le feuillage plus ou moins opaque des clôtures végétales.

La transition entre ces entités et le secteur urbanisé est notamment permis par les diverses pâtures et vergers qui s'entremêlent à la trame urbaine. Le réseau de haies, si propre à Oigny contribue également au rapport minéral et végétal entre le village, l'espace agricole et la forêt. En plus de sa fonction écologique, en tant que niche pour la faune, le réseau de haie contribue également à assurer une continuité entre le vieux village et les extensions urbaines.

A ce titre, l'Atlas des paysages de l'Aisne préconise de :

- Veiller à maintenir le système de haies composites qui assurent une unité urbaine.
- Eviter l'introduction d'une variété de végétaux en désaccord avec l'ambiance créée.

A proximité du cimetière, en lisière de la forêt, se trouve un vieux chêne (chêne des Amis d'Oigny), remarquable par ses dimensions et sa forme. Il a été classé «arbre remarquable», le 28 juin 2014. Il est des témoins de la richesse du village et de la forêt, et trouve toute naturellement place entre ces deux espaces.

4 - Diagnostic environnemental et paysager



- Espace agricole
- Boisement
- Pâture
- Verger
- Sente à préserver
- Elément de paysage à préserver
- Point de vue intéressant à conserver
- Murs en pierres

- 1 : Point de vue intéressant vers la commune de Dampleux cadrée par les masses boisées et les clairières agricoles.
- 2 : Vue sur le verger situé à l'arrière du parc du château
- 3 : Point de vue sur l'entrée nord du village.
- 4 et 5 : Point de vue sur le réseau de haie facilitant l'insertion paysagère des extensions urbaines.

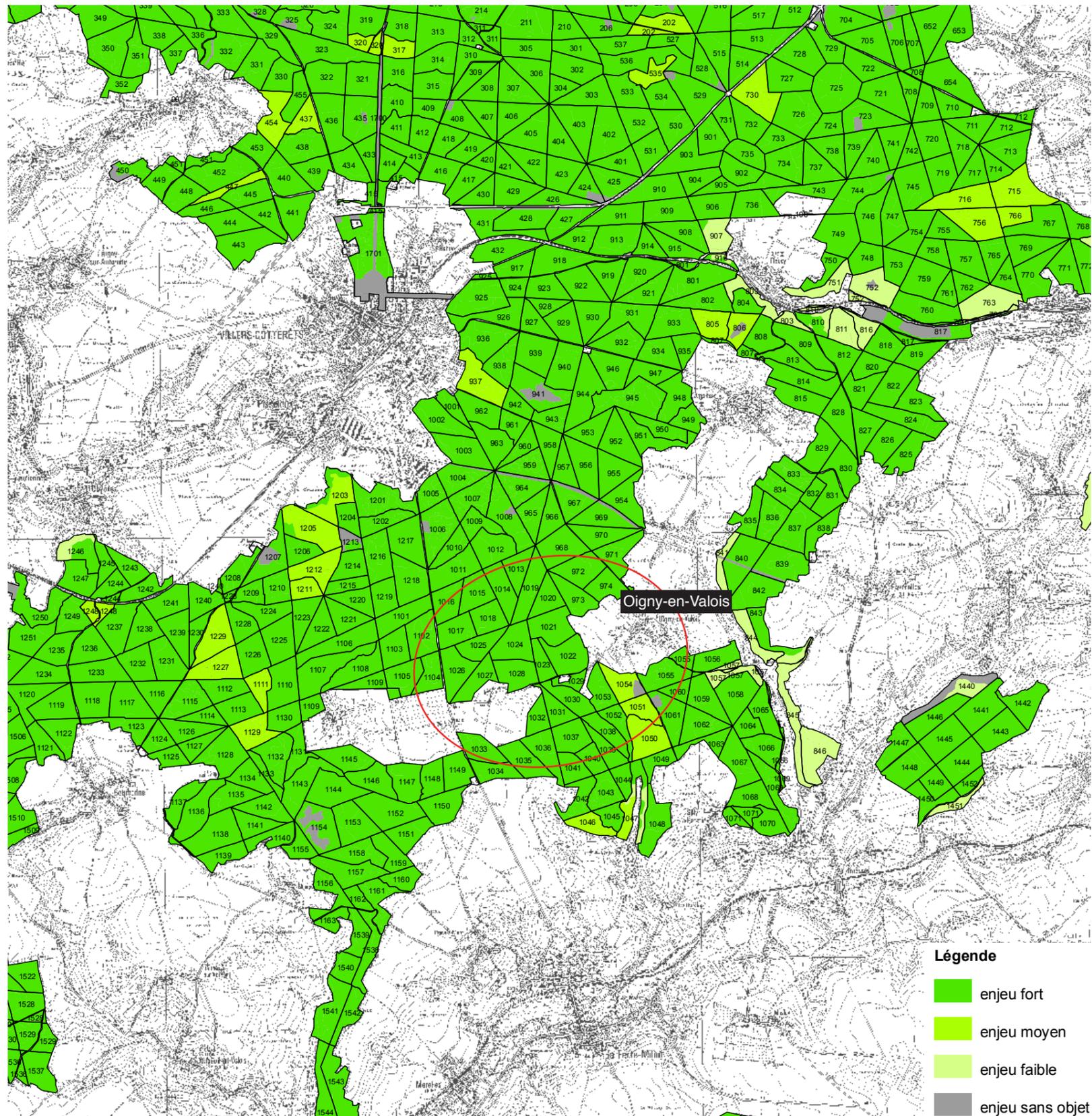
Commune de Oigny-en-valois



Sensibilités paysagères

4 - Diagnostic environnemental et paysager

Cartographie des aménagements 2013-2032 du massif forestier de Retz.
Source : ONF - Notice environnementale 2012.



+LA FORET :

La forêt comme espace de production sylvicole, occupe la plus grande partie de Oigny-en-Valois et représente une activité importante et spécifique de ce territoire.

Les boisements sont constitués de la forêt domaniale de Retz, appartenant à l'Etat, dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (ONF), et de parcelles privées à la charge des propriétaires, pour l'essentiel situées près du village. La gestion de la forêt (massif de plus de 4 ha) est encadrée par un plan, en cours d'instruction pour une période d'application de 20 ans, qui régie les plantations, les coupes et le choix des essences.

Le Hêtre (47 %) et les Chênes (Sessile et Pédonculé : 26 %) sont prédominants dans la forêt car ils y sont bien adaptés (espèces typiques des habitats de la forêt) et ils ont été favorisés par les gestionnaires. Ce mélange est source de résilience pour cette forêt. Localement, dans le taillis d'Ivors, le traitement en taillis sous futaie a perduré plus longtemps et les Chênes y ont été privilégiés.

Le Charme a une part non négligeable ; il est apprécié pour son rôle culturel et le mélange d'essences qu'il apporte. Par endroit (Hautwisson, alentours du carrefour de la Croix Bacquet ou à l'ouest du carrefour du Rond d'Orléans), il prédomine dans les peuplements, fruit de l'histoire passée (sylvicole ou de pillages pendant la 1ère guerre mondiale).

Le bouleau s'installe surtout sur les buttes sableuses, où la production de bois est souvent difficile à maintenir. Les essences, liées aux zones fraîches (Frêne, Aulnes, Saules, Tremble), sont souvent situées dans les talwegs et autres zones humides.

Les feuillus précieux sont présents de manière disséminée dans la forêt.

La forêt de Retz, essentiellement feuillue, comporte une part non négligeable de résineux, notamment de Pins (Laricio et Sylvestre introduits anciennement) et de Douglas (introduit plus récemment). Les Pins valorisent les sols très pauvres au sud ouest de la forêt. La présence de Douglas, exigeant en richesse minérale et en eau, est concentrée dans quelques parcelles.

La forêt de Retz a toujours représenté une richesse en terme de production de bois. Elle participe fortement à l'économie locale, en approvisionnant des scieries et en donnant du travail aux exploitants, implantés dans le massif.

Elle approvisionne entre autres, des acheteurs locaux comme la Scierie Dequecker, l'Exploitation forestière Idelot, l'Exploitation forestière Bois de Retz et l'Exploitation forestière Escalié. En effet, le potentiel de production de la forêt de Retz est très fort (estimé à au moins 8m3/ha/an).

Sur le territoire communal, à l'exception de trois parcelles, localisées au sud, le niveau d'enjeu pour la production ligneuse est identifié comme fort.

Les espaces boisés de Oigny-en-Valois sont donc à maintenir et à valoriser comme ressource économique locale. Cette valorisation peut notamment être visible dans l'architecture locale avec l'utilisation du bois comme élément de la construction ou comme source de chauffage.

L'un des enjeux forts défini par le SCOT est la promotion du rôle touristique et récréatif de la forêt, comme produit d'appel de la région, qui soit compatible avec sa fonction écologique et économique.

La forêt, ressource économique majeure

4 - Diagnostic environnemental et paysager



LES HAIES NATURELLES D'OIGNY

Qu'elle soit naturelle (formée d'arbustes indigènes) ou artificielle (formée d'arbustes exotiques ou de variétés horticoles rouges ou panachées), la haie joue un certain nombre de rôles identiques : écran visuel, limite de propriété, filtre des pollutions, rôle paysager...

Mais la haie naturelle amène plusieurs intérêts supplémentaires importants :

- Intérêt scientifique fondamental :

La composition floristique des haies naturelles, semblable à celle des lisières forestières voisines, varie évidemment avec le climat et les sols.

Si on analyse la liste des espèces de la haie diversifiée d'Oigny, on observe une combinaison originale : d'une part, des subatlantiques (houx, charmille, néflier, viorne mancienne, chèvrefeuille des bois, ronce à feuilles d'orme) et d'autre part, une espèce sud-européenne, le cornouiller mâle qui s'y adjoint. Plus à l'ouest, celui-ci n'apparaît plus dans les haies et plus à l'est, les subatlantiques disparaissent peu à peu, remplacées par d'autres espèces. On peut dire que les haies naturelles d'Oigny sont des haies subatlantiques en transition sud-européenne.

- Qualité naturelle remarquable du village d'Oigny, liée à la biodiversité des haies :

La biodiversité est le nombre arithmétique d'espèces indigènes existant dans un site donné. C'est un critère d'évaluation de la nature, scientifiquement et politiquement validé, intégré à la notion moderne de «développement durable».

Les 27 espèces arbustives de la haie entraînent un ensemble d'une centaine d'espèces végétales (herbes de pied de haie) et animales (oiseaux et autres groupes), liées à la haie naturelle.

Pour conserver ce remarquable niveau de qualité naturelle, la préservation de toutes les haies diversifiées est évidemment très souhaitable à Oigny.

- Une belle expérience d'espace vert naturel

Avec les haies naturelles à l'intérieur même du village, la lisière forestière entre dans l'espace habité et dans le cadre de vie au quotidien, avec son harmonie écologique et paysagère.

L'insertion d'une trame de haies naturelles dans l'espace bâti constitue une expérience et un modèle particulier en matière d'espaces verts urbains.

Plaidant pour ce modèle, il faut souligner les faits suivants :

- les haies naturelles peuvent être taillées assez court tout en conservant leur biodiversité.

- On peut créer en quelques années une haie «séculaire» en plantant en mélange un maximum d'espèces de la haie diversifiée.

SOURCES

Paul Tombal, agrégé de l'université et Alain Tombal, médecin généraliste

4 - Diagnostic environnemental et paysager

Les sensibilités écologiques aux abords du territoire communal :



Legende :

- Site Natura 2000 directive habitat
- Périmètre de ZNIEFF de type 2
- Périmètre de ZNIEFF de type 1
- Limite communale



Fond : Géoportail
Source : Arval Urbanisme - mars 2013

DIAGNOSTIC FAUNE ET FLORE :

Les étangs accueillent également des populations aviennes intéressantes, notamment en période de migration et d'hivernage.

La commune de Oigny-en-Valois se situe au cœur d'une région dont la sensibilité environnementale est forte du fait de la présence de milieux essentiellement forestiers mais aussi humides.

Cependant le maintien de la biodiversité à la fois ornithologique, mammalogique et entomologique nécessite une permanence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans) ou sénescents. En effet, bon nombre d'espèces cavernicoles ne subsistent plus aujourd'hui que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de peuplements âgés de chênes et de hêtres.

La quasi totalité du territoire, à l'exception du secteur aggloméré, est répertorié comme ZNIEFF de type 1. Il s'agit du massif forestier de Retz d'une superficie de 16 247 hectares, réparti sur 43 communes de l'Oise et de l'Aisne.

L'histoire de l'utilisation et de la protection de cette forêt royale de chasse explique l'intense découpage de ses lisières, qui totalisent plus de quatre cents kilomètres, et les nombreuses clairières issues notamment des essartages médiévaux.

Sur cet espace, plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive «habitats» de l'Union Européenne. Ils y abritent un bon nombre d'espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale, tel que la Bécasse des bois (menacée à l'échelle de la Picardie), le Pic Mar ou encore le Pic Noir.

L'intérêt élevé de l'avifaune a permis la reconnaissance du massif en tant que Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), au titre de la directive «Oiseaux» de l'Union Européenne.

Plusieurs autres espèces rares et/ou menacées à l'échelle de la Picardie ou du nord de la France sont également présentes : l'exceptionnel Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le Tarier pâle (*Saxicola torquata*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)...

Les étangs accueillent également des populations aviennes intéressantes, notamment en période de migration et d'hivernage.

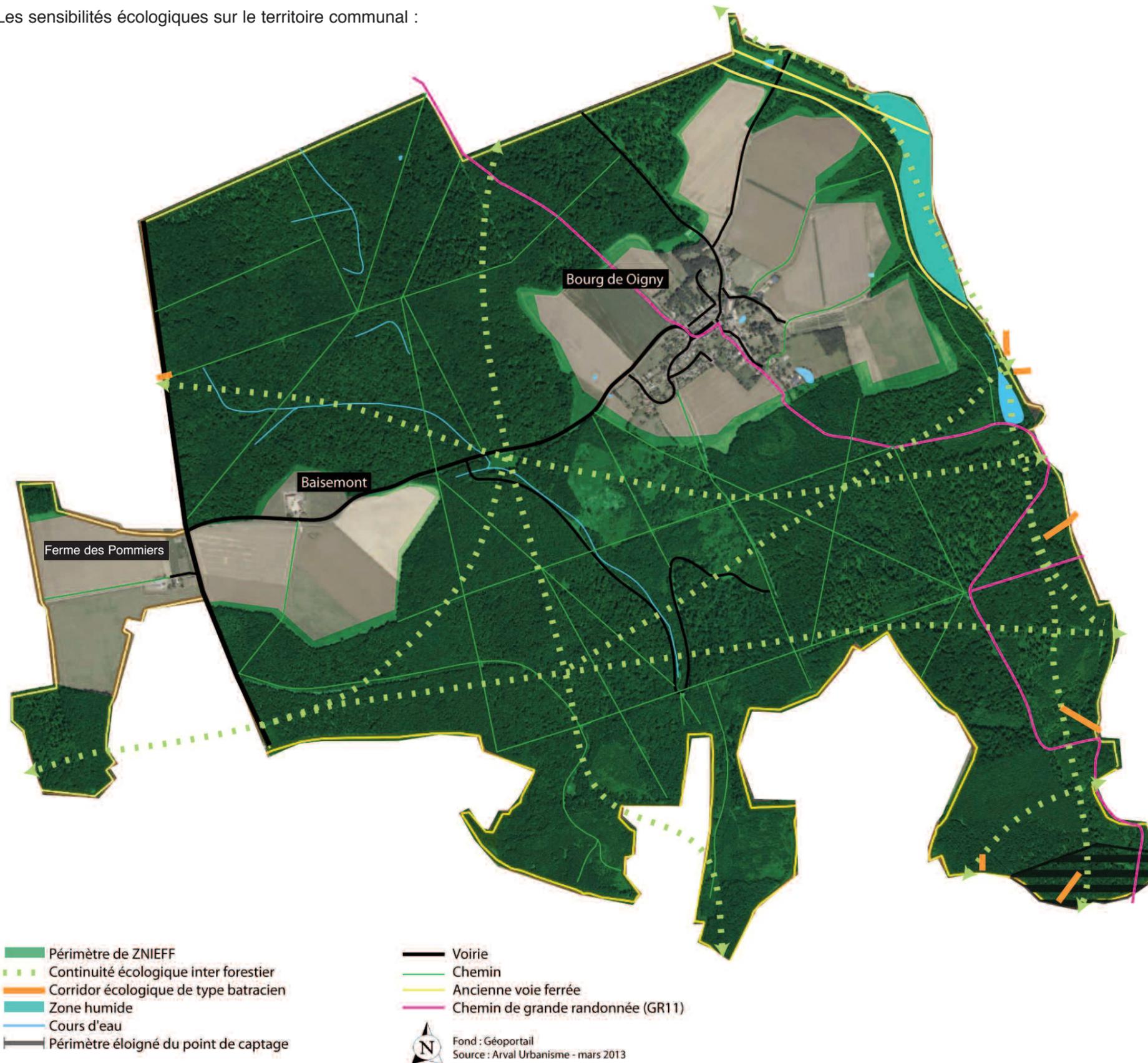
Cependant le maintien de la biodiversité à la fois ornithologique, mammalogique et entomologique nécessite une permanence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans) ou sénescents. En effet, bon nombre d'espèces cavernicoles ne subsistent plus aujourd'hui que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de peuplements âgés de chênes et de hêtres.

Par ailleurs, les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies humides (ornières, dépressions...) et par le biais d'une fauche exportatrice menée à la mauvaise saison.

Enfin, la préservation de la quiétude dans certains sites souterrains, pour leurs populations de chauves-souris en hiver, serait souhaitable : la pose de fortes grilles à l'entrée empêcherait les intrusions humaines mais permettrait les allées et venues des chiroptères.

4 - Diagnostic environnemental et paysager

Les sensibilités écologiques sur le territoire communal :



Le massif forestier est également identifié comme ayant des périmètres de ZNIEFF de type 2 et de sites Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour la directive habitat. Toutefois ces protections ne concernent pas le territoire communal, distant à plus de 4 km d'un site Natura 2000.

Oigny-en-Valois est identifiée comme ayant une zone humide, ou à dominante humide, suivant le ru de Oigny, au niveau des marais situés à l'est du territoire, dont les sensibilités écologiques sont importantes. Cette dernière reste néanmoins éloignée des secteurs habités, limitant ainsi les impacts environnementaux.

Le fond de vallée est composé d'aulnaie naturelle qui peut faire l'objet de coupe tous les 20 à 30 ans, mais également de peuplier et de champs cultivés. A ce titre, un inventaire de la flore a été réalisé en 1935 par la société botanique de France et a été comparé au paysage d'aujourd'hui, concluant à une diminution des espèces propres aux milieux humides.

A noter qu'historiquement ce milieu était plus ouvert. On pouvait y percevoir des pâtures et des maisons le long de la ligne de chemin de fer.

Le territoire communal est parcouru par plusieurs corridors écologiques. Il s'agit de corridors de type batracien assurant la continuité entre le massif forestier et les milieux humides, ainsi que de corridors de type interforestier. Cette situation permet de caractériser Oigny-en-Valois comme étant un "carrefour de corridors écologiques" (voir avesnerie royale).

Selon le SCOT de la Communauté de Communes Villers-Cotterêts-Forêt de Retz, Oigny-en-Valois fait partie d'un territoire à forte valeur environnementale qui compte de nombreux réservoirs de biodiversité dûs à la présence de la forêt de Retz, des coteaux de la vallée de l'Automne et des vallées des affluents de l'Aisne.

L'un des enjeux forts défini par le SCOT est d'éviter les coupures afin de préserver les continuités écologiques et veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements, en lien avec le futur Schéma de Cohérence Ecologique de la Région en cours d'élaboration.

Les grands paysages et leur sensibilité écologique

4 - Diagnostic environnemental et paysager

INVENTAIRE DE LA FAUNE REMARQUABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

Les cartes ci-après localisent précisément la faune et la flore remarquable sur le territoire de Oigny-en-Valois, fournie par une analyse de terrain de M. Tombal (expert associé à la commission de l'AVAP). Voici les espèces présentes qui justifient d'autant plus l'intérêt écologique du territoire qui nécessite d'être préservé et mis en valeur :

OISEAUX :

- Espèces remarquables (Directive Oiseaux) :

Pic Noir :

Au moins 4 cantons : Têtes de Bourcq, CR du Pas Saint Martin, Fond des Tourneurs, CR du Haut Oisel.

Habitat : hétraie âgée

Menaces : conditions défavorables à cause de l'exploitation actuelle qui rajeunit le peuplement forestier.

Pic Mar :

Une quinzaine de couples. Présent en futaie à condition qu'il y ait des chênes : Cr du Fond d'Enfer, Têtes de Bourcq, Cr des Fontaines Longpont, etc.

Habitat : futaie avec chênes âgés

Menaces : conditions défavorables à cause de l'exploitation actuelle qui rajeunit le peuplement forestier, laisse de moins en moins de chênes âgés.

Bondrée apivore :

3-4 cantons, à cheval sur la forêt et les lisières : Têtes de Bourcq, Baisemont, Hauthoiselle, Fond des Tourneurs

Habitat : vaste territoire, chasse sur les routes forestières, les lisières, les friches.

Proies : insectes, reptiles, petits oiseaux

Menaces : conditions favorables (progression des clairières, des friches...)

Busard Saint-Martin :

Hivernant, niche l'été dans les plaines agricoles avoisinantes (Monnes, Marizy Saint-mard).

Habitat : l'hiver, chasse le long des lisières, forme des dortoirs collectifs dans les clairières forestières, les friches.

Menaces : conditions favorables (progression des clairières, des friches...).

- Autres espèces d'oiseaux :

Espèces forestières : Pic Epeiche, Pic vert, Pic épeichette, Faucon hobereau, Autour des palombes (Pont Robert), Buse variable, Pigeon colombin,

Rougequeue à front blanc, etc.

Espèces de village : Chouette effraie (dans les bâtiments agricoles).

MAMMIFERES :

- Chiroptères :

Grand Rhinolophes et Petit Rhinolophes :

10-15 Grands Rhinolophes

20-30 Petits Rhinolophes à Oigny

200-300 dans la forêt de Retz

Habitat : les deux espèces gîtent l'hiver dans des cavités souterraines (la Caverne, carrières de Silly-Port aux Perches, petites cavités sur les versants de la vallée de Saint-Antoine).

L'été, elles nichent en petites colonies dans les combles de bâtiments. Une colonie de GR est connue dans un bâtiment à Dampleux.

Menaces :

- gîtes souterrains : dérangement. L'accès des carrières de Silly est protégé par des grilles.

- gîtes de reproduction : tendance défavorable avec la tendance à l'aménagement des combles.

Ces deux espèces sont emblématiques de la biodiversité en forêt de Retz. L'abondance de cavités souterraines est un facteur favorable, mais les sites de reproduction (les colonies sont établies dans des combles de maisons particulières, d'église) ne bénéficient d'aucune protection (à l'exception des maisons forestières : MF du bois Hariez).

Grand Murin :

Quelques individus dispersés l'hiver en gîte souterrain. En avril, quelques individus sont détectés dans la Vallée de Saint-Antoine et à Mosloy (la Ferté Milon).

Habitat : hiverne en petite quantité à Oigny et à la Ferté Milon. L'été, constitution de grosses colonies de reproduction (combles de châteaux, d'églises).

Murin à oreilles échancrées :

Quelques individus détectés à l'entrée de la Caverne.

Habitat : hiverne en milieu souterrain. Forme l'été des colonies dans des bâtiments.

Menaces : l'hiver, dérangement dans les gîtes souterrains.

- l'été, aménagement des combles.

- Autres espèces de chiroptères :

Espèces à gîte arboricole : Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Brandt. Les arbres à cavités naturelles ou à tous de Pics hébergent ces espèces. Ces habitats sont menacés par l'exploitation actuelle qui vise à rajeunir les peuplements forestiers.

Espèces gîtant dans les bâtiments, les édifices : Pipistrelle commune, Sérotine commune, Murin de Daubenton.

Le bâti ancien en pierre est très favorable à ces espèces, mais les travaux de rénovation suppriment souvent des opportunités de gîtes. Il y a donc un intérêt d'aménager certains édifices en prenant en compte la présence de chauves-souris. Par exemple, le pont ferroviaire de la route de Dampleux est occupé par des Murins de Daubenton en fissures : précautions à prendre avant tous travaux de rénovation, à éviter l'hiver (hibernation) et en mai-juin (reproduction).

Espèces dont les zones de chasse sont en milieu humide (étang, marais boisés, vallées) :

Murin de Daubenton, Murin de Brandt, Noctule de Leisler.

La vallée de Saint Antoine, en relation avec la vallée de l'Ourcq, présente des habitats de chasse favorables à ces espèces.

Espèces dont les zones de chasse sont en forêt:

Noctule commune, Noctule de Leisler. Cette dernière espèce chasse au-dessus de la canopée (20-30 mètres de hauteur) au dessus de la route de La Ferté Milon, le soir.

- Autres espèces de mammifères :

Carnivores : Blaireau européen, Renard roux, Martre des pins, Fouine, Belette, Hermine.

Ongulés : Cerf élaphe, Sanglier d'Europe, Chevreuil

Lagomorphes : Lièvre roux, Lapin de garenne;

Rongeurs : Ecureuil roux (en lisière de forêt), Muscardin (lisières avec Noisetier de Bourcq, Hautoisel, Vallée de Saint-Antoine), Rat surmulot, Mulot sylvestre, Mulot à collier jaune, Lérot.

INTERET DE LA DIVERSITE DES MILIEUX SUR LA FAUNE :

Les frontières (écotones) forêt / espace agricole / espace du village favorisent les interactions entre faunes d'affinités différentes (milieux fermé/ouvert, milieu naturel/semi-naturel/anthropique), dans un espace restreint.

Exemple pris parmi les espèces de Mammifères présentes à Oigny-en-Valois :

- **Faune d'affinité forestière** : le Muscardin est strictement dépendant des lisières forestières naturelles (présence de Noisetier et Clématite) ; la Martre des pins reste en forêt, chasse en lisière ; l'Ecureuil roux, présent en forêt, pénètre dans le village à la faveur des parcs arborés ; le Mulot sylvestre occupe à la fois la forêt et le village.

- **Faune d'affinité d'espace agricole ouvert** : Campagnol des champs, Campagnol terrestre.

- **Faune d'affinité de milieu anthropique** : Fouine, Lérot, Musaraigne couronnée, Crocidure musette, Rat surmulot, Souris grise peuplent le village.

- **Faune d'affinité ubiquiste** : le Blaireau européen d'Europe, le Cerf élaphe, le Lièvre d'Europe exploitent les milieux forestier et ouvert (agricole). Le Renard roux et la Taupe d'Europe, sont des espèces présentes dans les milieux forestier, agricole et anthropique.

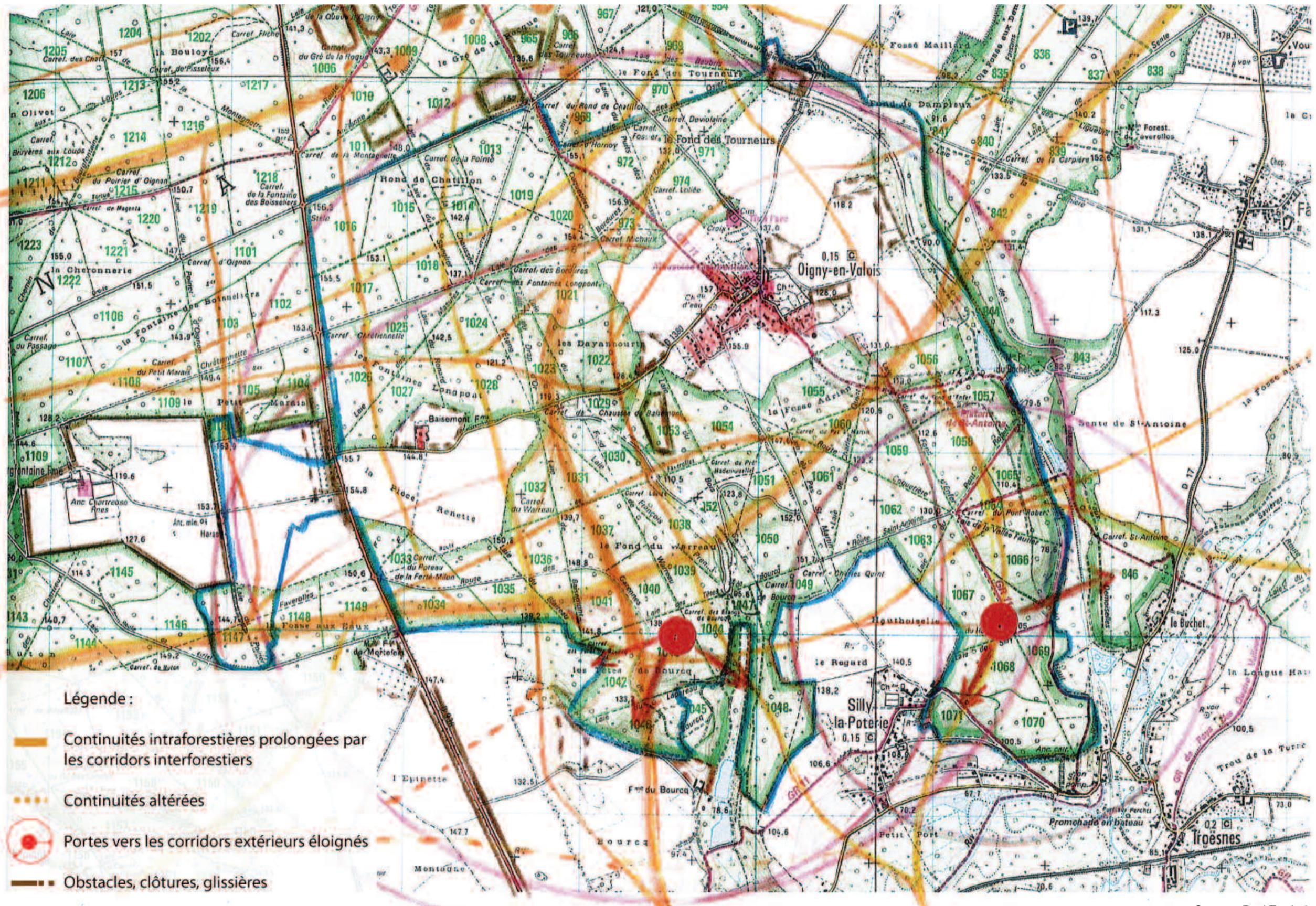
Objectifs, actions, afin de préserver ces interactions :

- **Conserver, restaurer des lisières naturelles (lisières forestières avec manteau et ourlet forestier) : inciter les agriculteurs à planter le long des lisières des jachères écologiques (PAC).**

- **Conserver, restaurer la perméabilité des lisières : prise en compte des obstacles aux déplacements de la faune (clôture).**

4 - Diagnostic environnemental et paysager

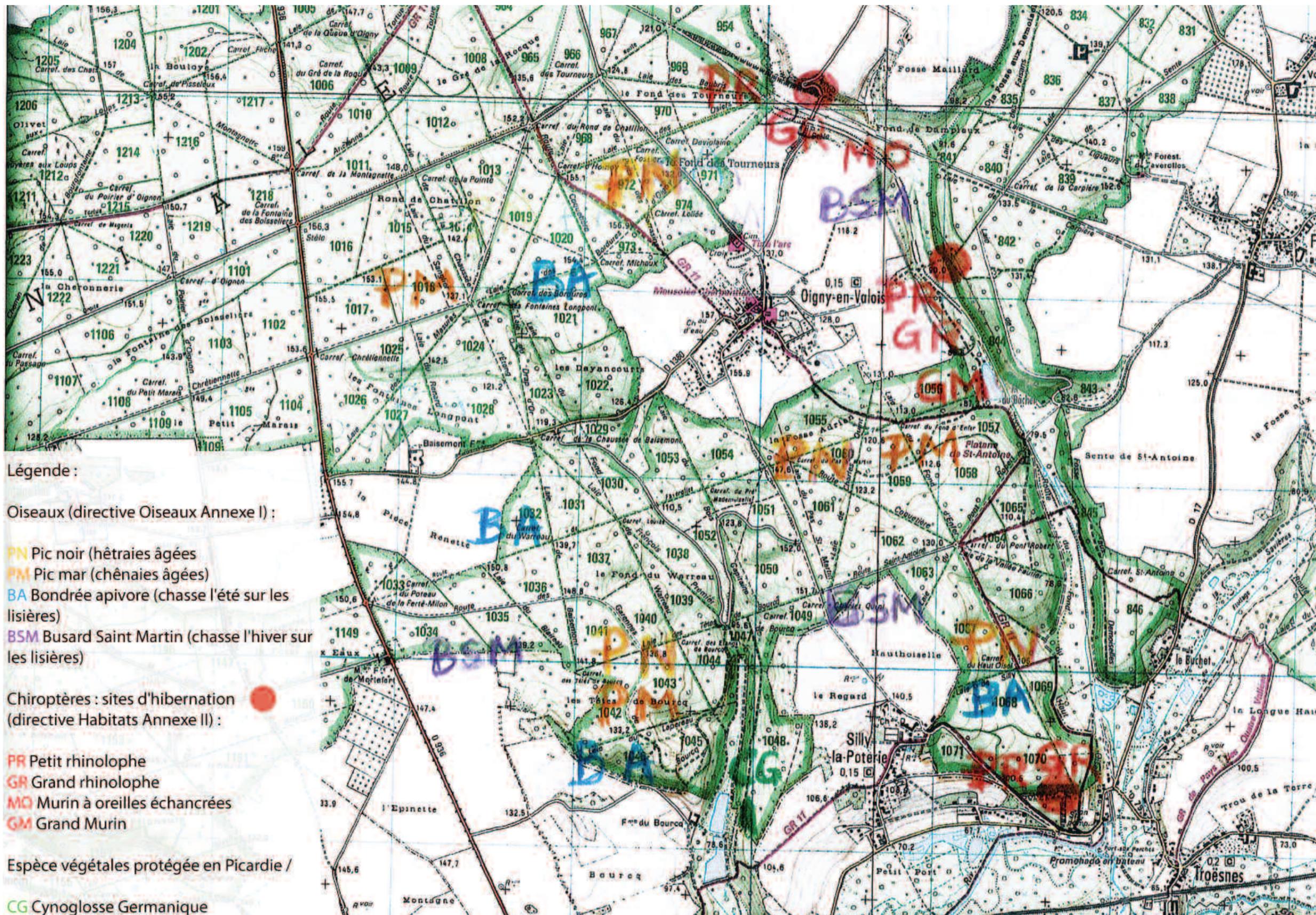
Oigny-en-Valois et ses abords: partie du réservoir de biodiversité de Villers-Cotterêts et du continuum forestier nord de Paris, d'importance Nationale :



Source : Paul Tombal

4 - Diagnostic environnemental et paysager

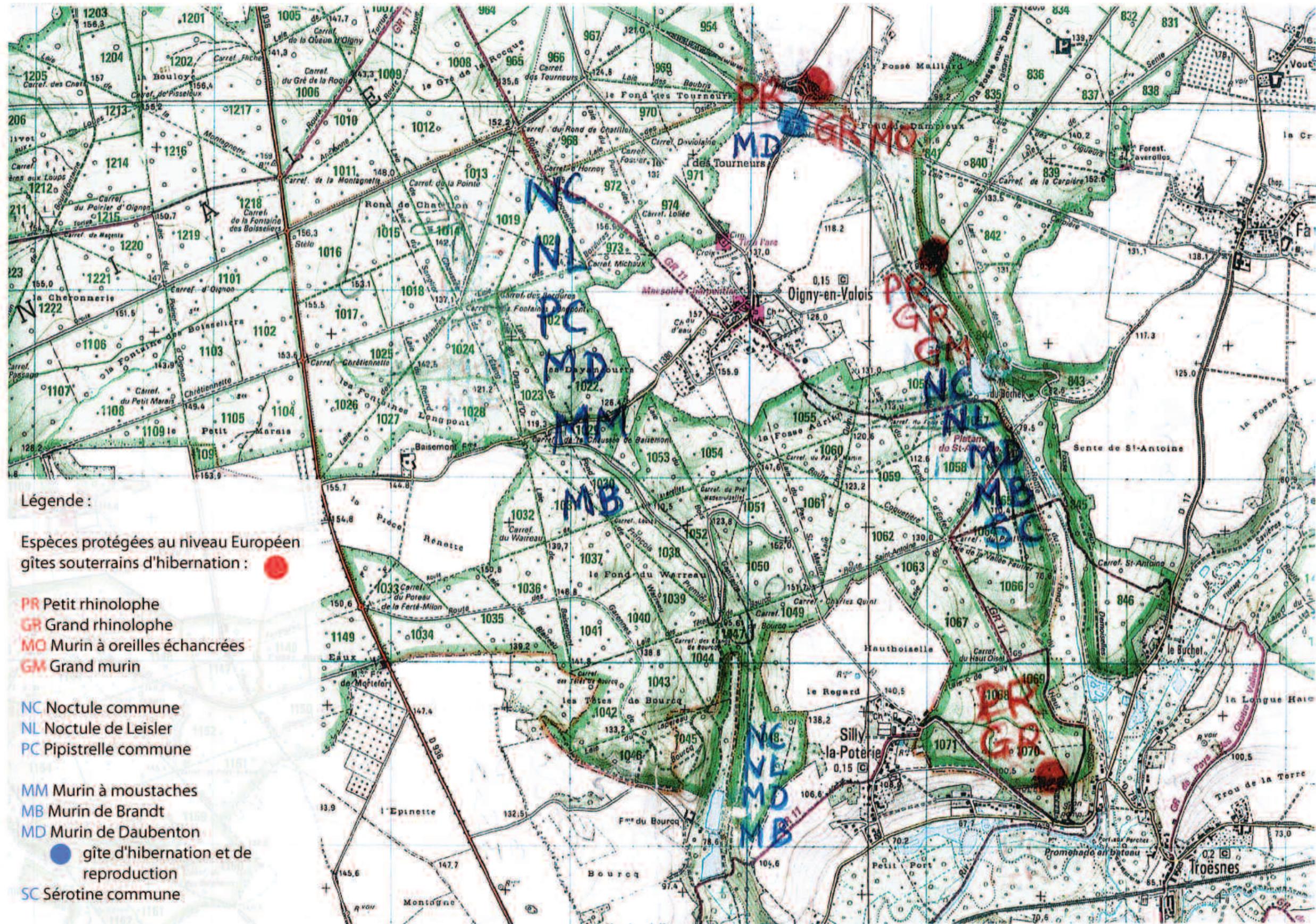
Espèces animales d'importance Européenne à protection stricte :



Source : Paul Tombal

4 - Diagnostic environnemental et paysager

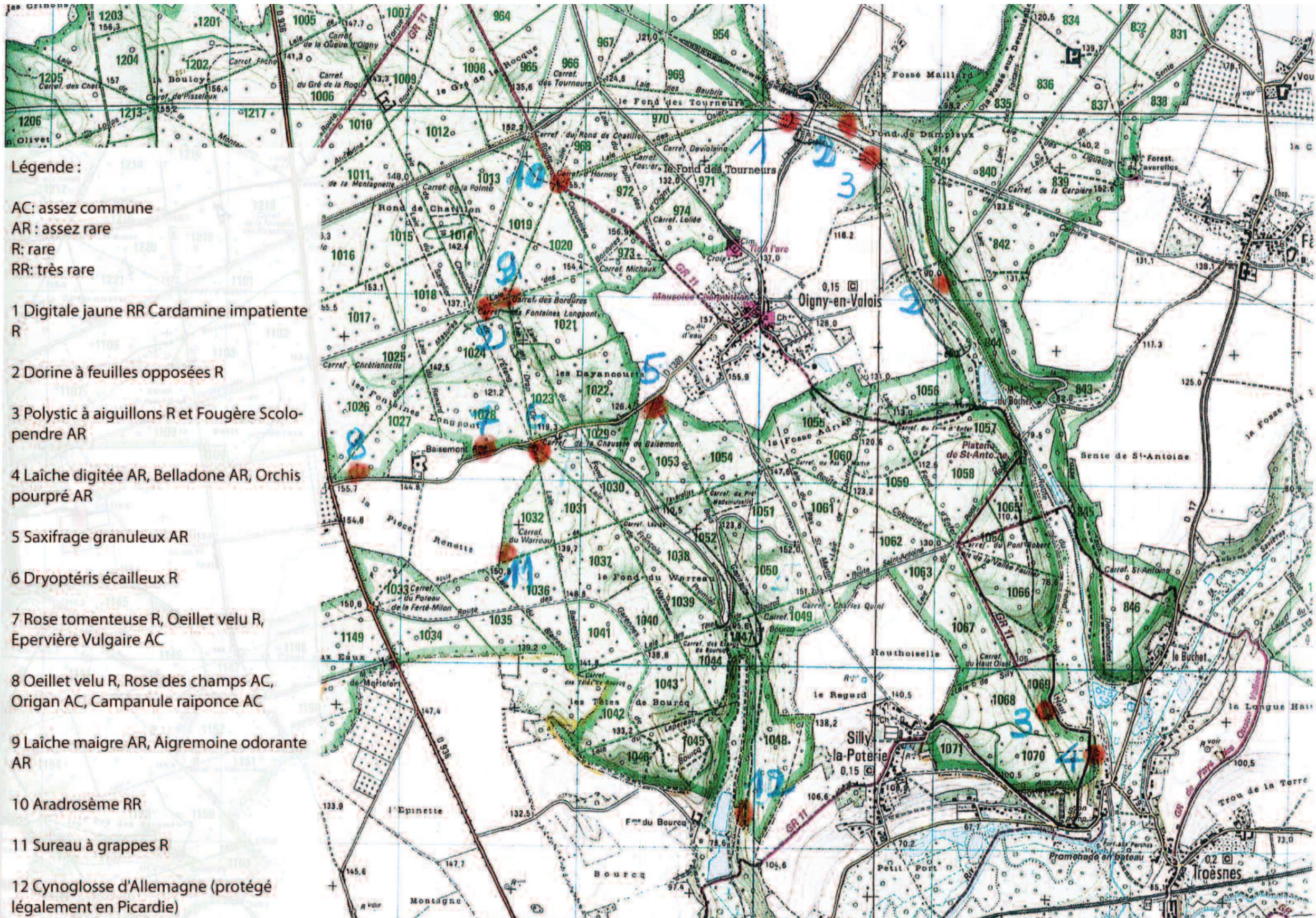
Les chiroptères à Oigny-en-Valois : richesse des lisières et liaison avec le village



Source : Paul Tombal

4 - Diagnostic environnemental et paysager

Espèces végétales remarquables certaines à degré de rareté notable en Sud-Picardie :

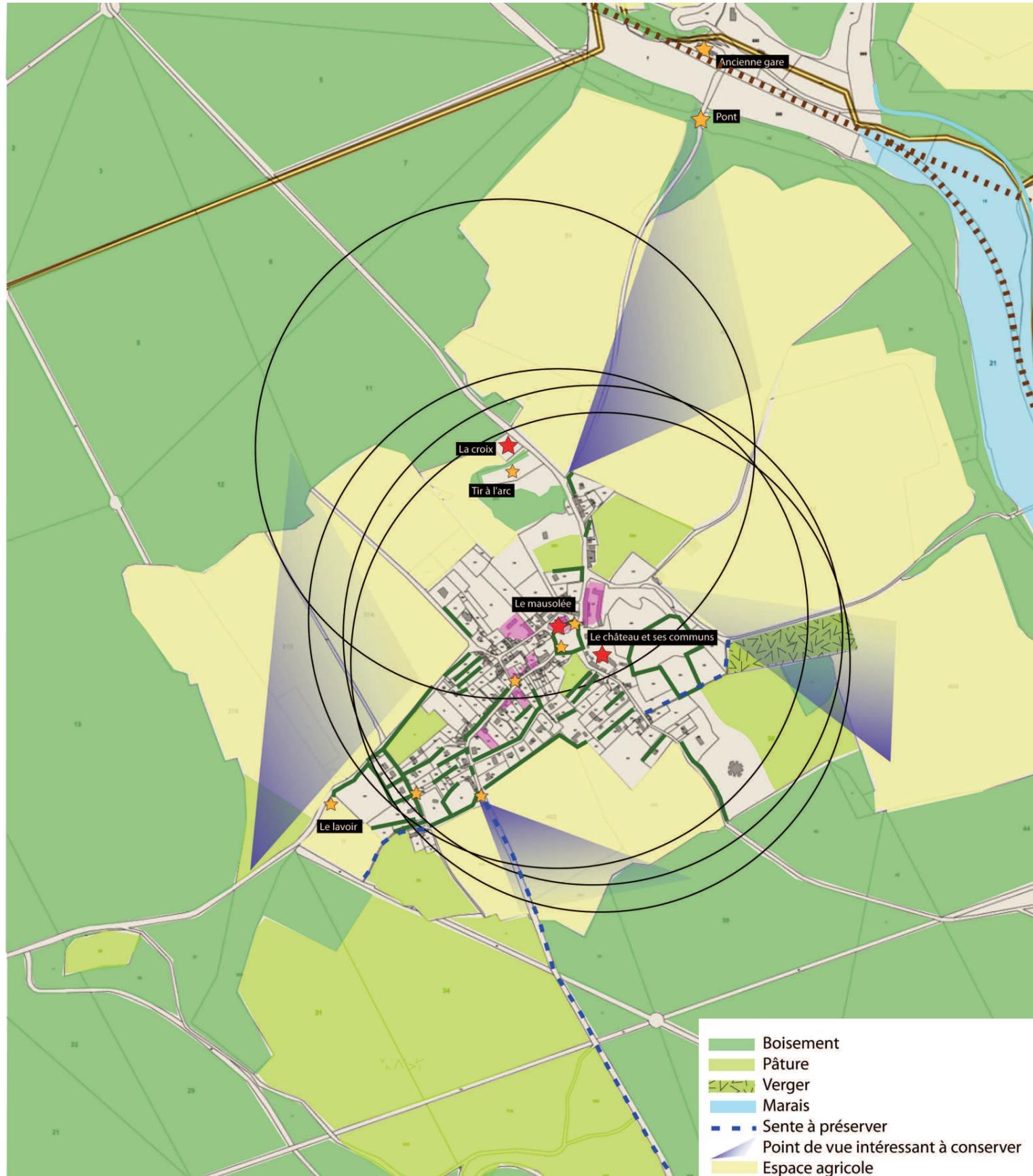


Source : Paul Tombal



5. SYNTHÈSE DES ENJEUX

5 - Synthèse des enjeux



- Boisement
- Pâturage
- Verger
- Marais
- - - Sente à préserver
- ▲ Point de vue intéressant à conserver
- Espace agricole

- ★ Bâti classé monument historique
- Périmètre de protection aux abords des monuments historiques
- Bâti remarquable à préserver
- ★ Éléments architecturaux à valoriser
- Élément de paysage à préserver
- - - Ancienne voie ferrée
- Ru d'Oigny

Fond : Géoportail
Source : Arval Urbanisme - mars 2013

SYNTHESE DES ENJEUX :

Ce présent diagnostic a permis de mettre en évidence de nombres singularités sur le village de Oigny-en-Valois qui nécessitent d'être préserver et mis en valeur :

- **Garantir le maintien des paysages et des perspectives** du village vers la plaine agricole et la forêt d'une part, de la plaine agricole et de la forêt vers le village d'autre part.
- **Un cadre de vie de qualité** : un village rural situé à moins de 6 km d'un pôle urbain doté d'une offre en services, commerces et équipements étoffée, et assurant une liaison ferroviaire vers Paris.
- **Un coeur de village à préserver** : Oigny-en-Valois se caractérise par une forte concentration de patrimoine remarquable, qui constitue un atout touristique à développer. Le maintien et la préservation d'une architecture locale est à encourager.
- **Des extensions urbaines de moindre valeur architecturale, mais d'intérêt paysager** : les récentes opérations de type pavillonnaire ont su s'intégrer au tissu ancien en conservant des teintes analogues dans les matériaux de construction. Cette mesure est à encourager pour les constructions futures.
- **Des espaces publics soignés de qualité** : sur l'ensemble du village la voirie, les trottoirs et la place sont composés d'éléments intéressants qui nécessitent d'être confortés. La place du végétal et du mobilier urbain sont autant d'éléments que l'AVAP peut suggérer à mettre en place sur la commune.
- **Des éléments paysagers favorisant la transition entre le centre ancien et les extensions urbaines, et contribuant à connecter le village à la forêt** : sur l'ensemble du village le réseau de haies renforce les liaisons entre les différentes entités du village et permet d'assurer une fonction écologique. Le maintien et la préservation de ces haies sont à encourager.
- **Du petit patrimoine de qualité disséminé sur le territoire à préserver** : à travers le village, les puits, pierres chasse-roue, calvaires et lavoir contribuent à rappeler l'histoire du territoire.
- **Un chemin structurant du village au marais et à l'ancienne voie ferrée** : la connexion des voies douces vers les diverses composantes du territoire est à renforcer et à connecter au projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée. Ce principe participe à la valorisation touristique et environnementale souhaitée par la commune.

Nota Bene : les points de vue intéressants à conserver sont à considérer avec réciprocité (de l'extérieur vers le village et du village vers l'extérieur).

Commune de Oigny-en-Valois